



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du**

**Mardi 20 Octobre 2009**

**Compte rendu in extenso**

Conseil Municipal du 20 Octobre 2009

Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique 20 Octobre 2009 à 20 h 00, en l'Hôtel de Ville (salle du Conseil Municipal).

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

---

Ordre du Jour

**AFFAIRES GENERALES**

- SIVOM des Coteaux de Seine - Retrait de la commune de Noisy-le-Roi
- SIVOM des Coteaux de Seine - Retrait de la commune de La Celle Saint-Cloud

**AFFAIRES FINANCIERES**

- Débat d'Orientations Budgétaires
- Indemnité de conseil des receveurs
- Tarifs publicitaires du guide municipal de La Celle Saint-Cloud

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

- Autorisation à donner à M. le Maire pour souscrire un marché public de prestations de services d'assurances
- Avenant n° 5 au lot n° 1 – nettoyage des bâtiments communaux – société Net et Bien
- Avenant n° 4 au lot n° 1 – vitrerie des bâtiments communaux – société Propreté Hyper Services

**TRANSPORTS**

- Avenant n° 26 à la convention d'exploitation de la ligne 7

## **AFFAIRES TECHNIQUES**

- Désignation du SIGEIF comme maître d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux du programme 2010 avenues Molière et de la Malmaison

## **DIVERS**

## **DECISIONS MUNICIPALES**

\*

**Présidence :** Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

### **Etaient présents :**

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET, Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, Mme DECKERT, M. DUFOUR, M. DELCOURT, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (présents jusqu'au point 1 exclu) (*Conseillers Municipaux*).

**Absents et excusés :** Mme d'ESTEVE (Adjoint au Maire), M. GUILLAUME, Mme DARRAS, M. FERRET, Mme DELAIGUE, M. DELCOURT, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (à compter du point 1) (conseillers municipaux)

### **Procurations :**

Mme d'ESTEVE	à	Mme DUCHESNE
M. GUILLAUME	à	M. SOUDRY
Mme DARRAS	à	Mme TRINIAC
M. FERRET	à	M. BARATON
Mme DELAIGUE	à	M. DELCOURT

**Secrétaire de séance :** Mme DUCHESNE (*Maire-adjoint*)

\*

### **Monsieur le Maire :**

Je vais demander à Madame DUCHESNE de faire l'appel, Madame d'ESTEVE étant toujours souffrante.

### **Madame DUCHESNE :**

Procède à l'appel nominal.

### **Monsieur le Maire :**

Merci Christiane. Nous allons commencer l'ordre du jour de cette séance. Nous avons un certain nombre de délibérations qui sont proposées. Je précise que Monsieur DELCOURT m'a demandé de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la liste des conventions et accords signés entre la SIEMP, le Préfet des Yvelines et le Maire depuis 1995, des dates et objets de ces conventions et commentaires sur ces conventions. Vous aurez tout, mais on l'inscrira à l'ordre du jour du prochain conseil municipal parce que nous n'avons pas tous les éléments aujourd'hui.

**Monsieur DELCOURT :**

Monsieur le Maire, je crois que vous essayez de gagner du temps. Vous avez très bien des conventions des accords, vous savez très bien de quoi il s'agit. Il suffit d'aller dans les dossiers et sortir les documents les uns après les autres, les lister, nous les donner et les commenter en quelques secondes. En fait, depuis le mois de décembre l'an dernier, voire avant, nous cherchons à avoir ces accords, ces conventions et l'ensemble des documents qui tournent autour des logements sociaux de La Celle Saint-Cloud. Vous nous menez en bateau comme vous avez l'habitude de le faire et aujourd'hui, on en a assez. Ou bien on traite la question aujourd'hui, ou bien nous quittons la salle. Ce n'est pas la peine de continuer. Je ne supporte pas, je trouve que c'est quand même traiter la démocratie au bas de l'échelle, la fouler au pied. Ce n'est pas acceptable de faire ce que vous faites. Vous nous menez en bateau, vous savez très bien que la prochaine réunion c'est au mois de décembre. D'ici le mois de décembre, je ne sais pas ce que vous ferez, ces accords avec le Préfet, en plus le Préfet ne répond pas non plus aux questions. Personne dans ce pays qui répond aux questions qui sont légitimes des élus de la commune et je trouve ça insupportable. Donc ou bien nous traitons ça ce soir, attendez, ou bien...

**Monsieur le Maire :**

Monsieur DELCOURT...

**Monsieur DELCOURT :**

Je vous pose le marché en main, ou bien on traite la question ce soir, ou bien nous nous levons et nous partons.

**Monsieur le Maire :**

Monsieur DELCOURT, je pense que votre énervement est un petit peu excessif. J'ai reçu votre demande de communication de ces textes le 14 octobre, on l'a enregistré le 15. Le 15 octobre, l'ordre du jour de la séance du 20 octobre était déjà parti. Deuxièmement, vous nous demandez la liste des conventions et accords... je vais jusqu'au bout... la liste des conventions et accords signés entre la SIEMP, le Préfet des Yvelines et le Maire de La Celle Saint-Cloud depuis 1995.

Moi je peux vous répondre facilement sur la période 1998/2009. Je ne peux pas vous répondre immédiatement sur la période 1995/1998. Ça demande des recherches, j'ai vu avec les services, on regarde de manière très précise. Je vous donnerai, je l'ai dit de manière très sereine, je vous donnerai tous les documents qui peuvent concerner et impliquer les relations entre la SIEMP et le Préfet des Yvelines et éventuellement le Maire de La Celle Saint-Cloud. Je vous donnerai tous ces documents. Je vous apporterai des commentaires en réunions, en séance. Ça sera un des points majeurs, si vous voulez, parce qu'il faut sortir de cette impression de suspicion que vous laissez planer sur nos intentions, non mais vous riez mais je le dis, je crois que vous vous imaginez beaucoup de choses. Je m'engage mais vraiment, de manière solennelle à vous communiquer tous ces documents de la même manière qu'à l'ensemble des membres du conseil. Simplement, laissez nous quelques jours pour les mettre au point, pour les étudier. Il y a des documents qui peuvent concerner la période 1995/1998 et peut être, même j'allais vous faire la proposition de remonter avant 1995, on peut rajouter après tout, tant qu'on y est 1995/2009, on peut rajouter cinq ans, 1990/2009, ça fera 20 ans. Ça fera 20 ans de relations Etat, SIEMP

et éventuellement la ville de La Celle Saint-Cloud. Moi, je vous fais cette proposition, c'est tout simple, donc je vous dis solennellement, ça sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, on en discutera, on prendra le temps d'en parler au prochain conseil municipal, mais laissez-nous un tout petit peu de temps pour regarder ces documents, pour les ressortir des dossiers.

**Monsieur DELCOURT :**

Vous auriez pu, ne serait-ce que donner ceux depuis 1998. Là vous saisissez la perche parce que j'ai demandé de 1995 à 1998.

**Monsieur le Maire :**

Vous m'avez demandé depuis 1995.

**Monsieur DELCOURT :**

Bon d'accord. C'est une erreur de ma part, mais j'ai vraiment l'impression entre vous, le sous-Préfet et le Préfet, d'être mené en bateau, parce que les lettres que j'envoie au sous-préfet, qui me renvoie au Préfet et qui me renvoie au sous-Préfet, ce sont des balles de ping-pong entre vous, c'est un accord tripartite...

**Monsieur le Maire :**

Je vous répondrais, j'en prends l'engagement solennel à la prochaine séance.

**Monsieur DELCOURT :**

Et bien vous le ferez à la prochaine séance mais aujourd'hui vous discuterez du DOB sans nous.

**Monsieur le Maire :**

Bon et bien écoutez, on prend acte mais c'est bien dommage. Nous allons poursuivre l'ordre du jour de cette séance. Je dis simplement pour l'ensemble des membres du conseil, que j'ai reçu la lettre de Monsieur DELCOURT le 14 octobre, le 14 octobre c'était, je vais reprendre mon agenda parce qu'il faut quand même dire les choses de manière un petit peu sérieuse. Le 14 octobre c'était le mercredi. Il était posté le 14, j'en ai pris connaissance le 15, on était le jeudi 15, jeudi pour le vendredi, demander aux services de sortir tous ces documents, le ou les documents, faire les recherches sur les périodes 1995 – 1998, c'était trop court. Je suis désolé. On mettra ce point à l'ordre du jour du prochain conseil et c'est comme ça que cela se fera.

\*

**AFFAIRES GENERALES**

- **SIVOM DES COTEAUX DE SEINE - RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD**

**Monsieur le Maire :**

On va passer aux affaires générales avec le SIVOM des Coteaux de Seine. Le premier sujet, c'est Eric GIBLAIN qui nous le présente.

**Monsieur GIBLAIN :**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Coteaux de Seine gère plusieurs compétences : le Pays des impressionnistes, le Tourisme sur Seine, la Gestion de la RN186/ RN 13/ RD 186 pour ce qui concerne les éclairages publics et les abords.

La ville de La Celle Saint-Cloud adhère à ce syndicat depuis 1994 uniquement pour l'entretien et l'éclairage public de la RN 186 sur son territoire. Ces dernières années, les frais d'administration générale acquittés par les administrés de La Celle Saint-Cloud au titre de cette compétence ont dépassé le service rendu. En effet, en 2009, le coût pour les administrés est de 7.095 euros au titre des frais d'administration générale pour 3.527 euros de frais d'entretien de la RN 186. Oui 7.095 au regard de 3.527. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la ville de La Celle Saint-Cloud souhaite reprendre la gestion et l'entretien de l'éclairage public sur la RN 186 sur son territoire dans le cadre de ses contrats actuels ou à venir. Il ressort qu'il n'est plus de l'intérêt de la commune et de ses administrés de faire partie du SIVOM des Coteaux de Seine

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 octobre 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe du retrait de la Commune de La Celle Saint-Cloud et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le SIVOM des Coteaux de Seine et toutes les instances habilitées de cette demande de retrait.

**Monsieur le Maire :**

Merci Eric. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Alors on a un petit peu inversé les choses, parce qu'en fait c'était la deuxième délibération, la première concernait... parce que l'ordre était logique. D'abord on prenait acte du retrait de la commune de Noisy le Roi, on acceptait le retrait de la commune de Noisy le Roi du SIVOM des Coteaux de Seine et ensuite, prenant d'ailleurs modèle sur la commune de Noisy le Roi qui est soucieuse et vigilante sur la gestion de ses finances publiques, et bien on décidait de faire la même chose, mais nous de manière un peu différente puisqu'on engage seulement le processus.

Donc on va voter sur cette délibération et puis ensuite on reviendra sur la délibération concernant Noisy le Roi. Donc l'idée, c'est de nous retirer d'un SIVOM qui nous coute beaucoup plus cher que ce qu'il nous rapporte. C'est quelque chose de tout simple. J'ai eu l'occasion d'en parler d'ailleurs avec la présidente du SIVOM et d'en parler également avec le Directeur général du SIVOM. Ils m'ont paru comprendre parfaitement la position de la ville de La Celle Saint-Cloud. Donc sur ce sujet, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions. C'est donc approuvé.

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-19,*

*Vu l'adhésion de la Commune de La Celle Saint-Cloud au SIVOM des Coteaux de Seine en 1994 au titre de la compétence « gestion de la RN 186, RN 13 et RD 186 »,*

*Considérant qu'au titre de cette compétence, la SIVOM assure l'entretien de l'éclairage public et les abords de la RN 186 sur le territoire de La Celle Saint-Cloud,*

*Considérant que les frais d'administration générale acquittés par les administrés cellois sont supérieurs aux frais d'entretien (en 2009, 7095 € contre 3 527€) ;*

*Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de reprendre, dans le cadre de ses contrats actuels ou à venir, la gestion et l'entretien de l'éclairage public et des abords de la RN 186 sur son territoire dans un souci de bonne gestion des deniers publics,*

*Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 octobre 2009,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*Approuve le retrait de la Ville de LA CELLE SAINT-CLOUD du SIVOM des Coteaux de Seine.*

*Autorise M. le Maire à saisir le SIVOM des Coteaux de Seine d'une demande de retrait ainsi que toutes instances habilitées et à signer tous les actes ou documents nécessaires en exécution de la présente délibération.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

- **SIVOM DES COTEAUX DE SEINE - RETRAIT DE LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI**

**Monsieur le Maire :**

Alors on revient en arrière, avec le retrait de la ville de Noisy. Là, il ne s'agit pas d'engager un processus, mais de conclure un processus.

**Monsieur GIBLAIN :**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Coteaux de Seine gère plusieurs compétences : le Pays des impressionnistes, le Tourisme sur Seine, la Gestion de la RN186/ RN 13/ RD 186 en ce qui concerne l'éclairage public et les abords. La ville de La Celle Saint-Cloud adhère à ce syndicat depuis 1994 uniquement pour l'entretien et l'éclairage public de la RN 186 sur son territoire.

La commune de Noisy-le-Roi, membre du SIVOM au titre de la compétence « pays des impressionnistes » a demandé son retrait du SIVOM. Ce retrait a été approuvé par le conseil syndical du SIVOM le 22 septembre dernier. Cette commune explique que sa cotisation a considérablement augmenté et que cette dernière apparaît disproportionnée eu égard à l'intérêt de la Commune.

Le SIVOM demande l'avis de la Commune de La Celle Saint-Cloud. Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 octobre 2009, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la Commune de Noisy-le-Roi.

**Monsieur le Maire :**

Merci Eric. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération de la Ville de Noisy-le-Roi du 22 juin 2009 demandant son retrait du SIVOM des Coteaux de Seine compte tenu du montant élevé de sa cotisation et disproportionné par rapport à l'intérêt de la Commune,*

*Vu la délibération du 22 septembre 2009 du Conseil syndical du SIVOM des Coteaux de Seine approuvant le retrait de cette Commune,*

*Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 octobre 2009,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*Approuve le retrait de la Ville de NOISY-LE-ROI du SIVOM des Coteaux de Seine compte tenu des motifs invoqués.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

## **AFFAIRES FINANCIERES**

- **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

### **Monsieur le Maire :**

Nous allons passer au DOB. D'ailleurs entre nous, je redis que c'est dommage à l'opposition de quitter la séance. Je précise encore quelque chose qui m'a échappé tout à l'heure, c'est que quand j'ai reçu le courrier, donc le 15 octobre, de Jean-Louis DELCOURT, je lui ai répondu en lui disant qu'il nous fallait quelques jours pour lui répondre convenablement. Donc il aurait pu me rappeler après en me disant : non, non, c'est à cette séance, il faut impérativement à cette séance. Il ne l'a pas fait. Tant pis pour eux.

On va passer au DOB. Ça va être un exercice un petit peu différent de celui des années précédentes. La raison en est qu'il y a un certain nombre d'incertitudes évidemment de nature budgétaire et fiscale et nous n'avons pas tellement de visibilité sur les années 2010/2011. Donc en fait on va plus vous présenter les grands axes politiques des années à venir. Les actions municipales de manière un petit peu générale mais avec un exposé qui sera assez complet, assez ample et qui touchera l'ensemble des sujets de la politique municipale.

Où en est-on ? Je peux baisser un petit peu. Vous pouvez baisser un petit peu la lumière. Encore un peu, comme ça c'est bon. Ce n'est pas trop lisible.

### **Monsieur SOUDRY :**

Vous préférez qu'on éteigne.

**Monsieur le Maire :**

Voilà c'est bien merci. Bon, premier slide. Le projet qui va vous être présenté ce soir qui est assez long, qui présente le développement des orientations du mandat en tenant compte bien sur de notre projet de mandat qui a fait l'objet d'un vote très clair en 2008 pour la période 2008/2014, mais nous devons tenir compte bien entendu d'un certain nombre de caractéristiques et d'un contexte nouveau, contexte de crise économique et qui pèse sur nos recettes fiscales bien entendu en particulier en ce qui concerne la taxe additionnelle sur les droits de mutation, mais également d'un contexte beaucoup plus important et structurellement important qui est la refonte du financement des collectivités locales avec la question lancinante évidemment de la suppression de la taxe professionnelle. Et bien entendu dans ce DOB nous insisterons sur les nouveaux enjeux de la période à venir.

Je vous rappelle ces grandes orientations, vous les connaissez bien, c'est un peu un leitmotiv de l'action municipale :

D'abord le premier point : c'est développer et adapter les services aux Cellois. Il s'agit bien entendu en termes de services de tenir compte des besoins, des attentes éventuellement nouvelles des Cellois et c'est aussi rendre de meilleurs services sans dérives de coûts et je dirais rendre de meilleurs services en limitant les augmentations de coûts de fonctionnement compte tenu notamment de ce contexte fiscal incertain. Ça c'est le premier point et ça sera illustré dans le cadre du DOB qui va vous être présenté qui concerne la petite enfance, le transport, le scolaire, etc

Deuxième point : poursuivre le renouveau de la ville en préservant l'environnement. Il s'agit de continuer notre action de réhabilitation, de rénovation et de modernisation de la ville de façon continue en prenant en compte également de grands projets qui changent visuellement la structure et le caractère de la ville.

Le troisième point qui sera développé, c'est la prise en compte de politiques de moyen terme. Pourquoi des politiques de moyen terme ?

Le DOB a une durée normale de trois ans. L'action municipale s'arrête en 2014, c'est l'horizon de l'action municipale et pour autant, nous sommes tenus d'engager des actions à beaucoup plus long terme qui ont une influence sur l'avenir de la ville pour les 10, voire 15 prochaines années, voire 20 prochaines années. Ces grandes actions à l'échéance 2020, 2015/2020, je les rappelle et on y reviendra dans le fil du sujet, c'est la politique en faveur des personnes handicapées, ça c'est une action de long terme sur laquelle on reviendra qui est une action très importante pour des raisons à la fois humaines mais aussi des raisons légales, réglementaires.

Le deuxième point, c'est le plan stratégique de développement durable qui est une action également de moyen terme, voire long terme. Nous nous inscrivons dans la logique des Grenelles de l'Environnement, mais nous le faisons dans la longue durée.

Et puis, le Programme Local de l'Habitat, le PLH qui est une action qui concernera les années 2010/2016, mais je dirai au-delà. Ce qui est important, c'est de voir l'au-delà du premier PLH, c'est-à-dire la période 2016/2022. Donc vous voyez que le PLH va structurer de manière durable notre ville et notre environnement.

Quatrième point important c'est la maîtrise des finances municipales. C'est un point tout à fait majeur. Nous continuons de maîtriser les finances publiques grâce à un effort sur le fonctionnement bien entendu et puis également grâce à une action de vigilance sur les programmes d'investissement. Nous n'investissons qu'en fonction de notre capacité d'investir. Nous ne laissons dériver ni les déficits, en tout cas, il n'y a pas de déficit, vous savez que normalement ce n'est pas possible pour les collectivités locales. Nous ne laissons pas dériver les taux d'imposition, mais nous ne laissons pas dériver non plus la

dette. Et c'est important, Pierre le montrera tout à l'heure, le maintien d'une dette à moyen terme pour la ville, avec un taux, un ratio, une dette par habitant qui reste des plus modéré dans notre environnement.

Le cinquième point, bien entendu, c'est tout ce qui concerne l'intercommunalité et la réforme territoriale. Sur la réforme territoriale, je voudrais vous dire que nous sommes aujourd'hui vraiment à la croisée des chemins. Demain matin, au conseil des ministres, quatre projets de loi seront présentés au conseil des ministres qui sont très importants, trois tout à fait majeurs. Le premier, je vous les cite un petit peu en vrac, mais vous verrez que ces projets de loi modifient profondément la structure des territoires, leur organisation, leur mode de fonctionnement. Le premier projet de loi porte sur la création d'un conseiller territorial qui sera amené à siéger en 2014 et au Département et au Conseil Général, au conseil départemental qui sera maintenu et à la Région. Et ce conseiller territorial, d'après les éléments du projet qui ont été présentés à la Presse sera élu dans le cadre d'un scrutin mixte à un tour. Voilà ce qu'on peut dire sur le conseiller territorial.

Deuxième projet de loi, c'est le renforcement du pouvoir des intercommunalités et des métropoles. Les intercommunalités, c'est de plus en plus important même si la commune reste l'échelon de base de la démocratie et de la gestion territoriale, l'intercommunalité deviendra de plus en plus l'échelon de gestion et surtout l'échelon de planification. Je dis un mot des métropoles. Il s'agit des ensembles urbains de plus de 450.000 habitants qui seront dotés, d'après le projet de loi, de compétences relevant des régions et relevant aussi des départements, c'est-à-dire, pour faire simple, la cohésion sociale, le développement économique et l'éducation.

Troisième projet de loi, il s'agit d'un début de spécialisation des compétences des différentes administrations locales, des différentes collectivités locales. La commune conservera la clause de compétence générale, mais l'idée c'est de simplifier le millefeuille administratif en essayant de mieux sérier les responsabilités au niveau de la Région, au niveau du Département, au niveau de l'Intercommunalité, au niveau de la Commune. L'idée c'est d'éviter les complexités, les redondances et tout ce qui concerne les financements croisés. Et puis, il y a avec tout cela évidemment, la question de la suppression de la taxe professionnelle, mais je laisse Pierre qui va continuer, qui va donc maintenant vous exposer la partie financière du DOB. Donc Pierre, je te passe la parole.

### **Monsieur SOUDRY :**

Sur les trois ans qui viennent, tout au moins les deux premiers, nous allons avoir une action orientée principalement vers les services et le fonctionnement. Les incertitudes qui pèsent ainsi que la crise nous incitent plutôt à avoir un programme d'investissement relativement modéré mais pas négligeable, mais relativement modéré et donc de mettre plutôt l'accent sur le fonctionnement en attendant une reprise, nous l'espérons, sur 2012 au niveau du programme d'investissement. Donc je vais développer ces deux points, investissements et fonctionnement.

### **I – LE FONCTIONNEMENT**

En ce qui concerne le fonctionnement, il y a des choses dont on parle un peu à chaque DOB, donc nous irons assez vite pour nous consacrer davantage de temps à la réforme du financement des collectivités, notamment la suppression de la taxe professionnelle. Mais quand même il faut rappeler ce que nous faisons dans la poursuite du développement des services aux habitants, puisque nous n'arrêtons pas d'agir dans ce domaine. Les efforts de maîtrise de la gestion et la modération fiscale dont nous faisons preuve sur le long terme et particulièrement en cette année 2009. Bien sûr, nous passerons plus de temps sur la réforme du financement qui va modifier pas mal notre façon de travailler.

### Une politique active d'adaptation des services :

Un mot simplement de notre politique active d'adaptation des services. On ne va pas repasser tous les services en vue. On peut citer à titre d'exemple, le développement des activités périscolaires. Vous savez, on en a déjà parlé, qu'il y a de plus en plus de demandes qui concernent l'accueil des enfants en dehors des heures de classes, que ce soient les études du matin et du soir, que ce soit l'accueil du mercredi et devant cet afflux de demandes, nous nous efforçons de répondre à l'ensemble des demandes, ce qui fait que notamment en ce qui concerne le mercredi, nous avons ouvert un nouveau centre de loisirs à l'école Pasteur il y a quelques mois et nous avons accru encore ce centre de 50 places supplémentaires à cette rentrée. Il y a donc un véritable effort pour accueillir dans le domaine du périscolaire tous les enfants de façon à soulager au maximum les parents. Donc c'est un effort très important de la commune. Parallèlement, nous généralisons la dégressivité tarifaire. Vous savez qu'avec la carte famille, dans tous ces domaines, les parents paient proportionnellement aux revenus de la famille, ce qui permet de rendre tous ces services accessibles aux familles les plus démunies.

### L'amélioration des transports :

Ensuite, on peut citer comme axe important, cette année, l'amélioration des transports. Vous savez, on en a suffisamment parlé. On ne reviendra pas dessus. Simplement, on peut citer toute la refonte de la ligne 27 avec la création de trois nouvelles lignes, l'accroissement des fréquences et de l'amplitude du service. Donc restons là sur nos efforts en matière de service. On peut simplement dire que ce développement des services nous amène en matière de comptes et de budgets, à une progression prévue d'environ 3 % des produits de ces services.

### Maîtrise de la gestion :

Point important ensuite : en face des produits des services, il y a nos efforts en matière de coûts. Vous savez qu'on a une politique de maîtrise de gestion relativement rigoureuse. Je veux simplement citer un point aujourd'hui qui est que nous effectuons systématiquement une revue de tous nos modes de fonctionnement et de nos coûts. Et cette année par exemple, ce que nous faisons soit nous même, soit avec l'aide d'ailleurs de prestataires extérieurs, je vais vous donner quelques exemples, nous avons fait une étude sur les cotisations sociales que nous payons non pas pour le personnel statutaire, mais pour le personnel contractuel qui représente quand même une bonne partie, à peu près un quart de nos dépenses de personnels et rien qu'avec un repeignage de l'ensemble de ces cotisations, nous allons gagner de 20 à 30.000 € par an sur une meilleure adéquation de nos cotisations aux réglementations.

Un autre domaine que certains ont vus, le marché d'assurances dont on vous parlera tout à l'heure en vous demandant de l'accepter. Là aussi nous avons mis en concurrence les assurances et nous arrivons sur un marché d'assurances à une baisse significative d'environ 40.000 € par an par rapport aux primes que nous avions précédemment.

Voilà des exemples que nous avons faits cette année en matière de maîtrise de gestion des achats. Nous entamons aussi une nouvelle étude sur les fluides, l'eau, l'électricité de façon à optimiser aussi nos utilisations ainsi que sur le parc automobile. Est-ce que notre parc automobile est bien utilisé, est-ce qu'on ne peut pas le réduire.

Sachez qu'il y a à travers ces exemples, un effort permanent de maîtrise de gestion et de passage en revue de nos modes de fonctionnement. Ceci nous permet de limiter à 2 % l'évolution des dépenses d'achat et à moins de 3 % l'évolution des frais de personnel sur le moyen terme.

### Modération fiscale :

En face de ça, maintenant, nous avons la modération fiscale. Vous savez que la modération fiscale c'est un effort constant et permanent et ce n'est pas sur une année mais c'est un effort de tous les ans. Aussi c'est important de le regarder sur la durée et de le regarder sur le long terme. Vous connaissez bien ces courbes, mais vous voyez que la courbe de La Celle Saint-Cloud est évidemment la courbe du bas. Les deux autres courbes sont les villes comparables des Yvelines, qu'il s'agisse des villes de 10.000 à 20.000 habitants, c'est la courbe en violet, ou les villes de 20 à 50.000 habitants dans lesquelles nous sommes et on voit que les taux d'imposition chez nous, ont augmenté relativement faiblement puisqu'au début nous avions un taux qui était tout à fait comparable à celui des autres villes, et là maintenant l'écart s'est vraiment creusé. On voit que par rapport à la moyenne des villes, nous avons une politique très rigoureuse et de modération fiscale très importante.

2009 est une année particulièrement illustrative dans ce domaine, vous avez lu la presse, vous payez actuellement vos impôts locaux et vous voyez que la presse fait état pour 2009 d'une hausse record des impôts locaux en citant quelques exemples particuliers, notamment à Paris où la taxe d'habitation a cru plus de 12 % et la taxe foncière 47 % alors que nous, nous sommes beaucoup plus raisonnable puisque les taux n'ont cru que de 1 % chez nous cette année. Pour se situer par rapport aux autres villes de notre environnement plus proche, vous voyez que La Celle Saint-Cloud en matière d'évolution des taux sur 2009, nous avons fait plus 1 %, Versailles a fait 2,5 %, Chatou a fait à peu près comme nous, le Chesnay a fait 2,5 % aussi. Saint-Germain a fait 0 %, le Pecq a fait 14 %, le Vésinet 50 %. Vous voyez que nous avons vraiment une politique qui impose des efforts et malgré tout, nous faisons quand même des services sans arrêt en amélioration mais nous avons une modération fiscale qui je crois est appréciée de nos concitoyens.

Pour finir d'illustrer cette année, un certain nombre d'articles de presse qui ont montré que vraiment pour les impôts cette année, les villes se sont vraiment lâchées, et comme il y a le grand écart entre les villes vertueuses et les autres, nous sommes vraiment dans les villes vertueuses, et que beaucoup de villes en 2009 ont vraiment dépassé un certain nombre de limites en matière d'évolution des taux et que nous, nous devons saluer notre modération dans la durée.

En matière de fiscalité, un autre point intéressant à regarder qui nous a causé un petit peu de soucis...

### Un redressement du produit de la TADM :

Un point sur lequel nous avons eu beaucoup d'inquiétude cette année c'est la taxe additionnelle sur les droits de mutation et vous voyez que, alors qu'on se situait sur une moyenne à peu près de 100.000 € par mois de revenus avec bien sûr des hauts et des bas, ce qui nous donnait par exemple sur l'année 2008, plus d'un million, presque un million deux de produits. On a connu bien sûr avec la crise, une dégringolade du produit de cette taxe additionnelle pendant tout le premier semestre où on a même atteint aux environs d'avril – mai, de l'ordre de 20.000 € par mois alors qu'on était à 100.000 € par mois l'année précédente. Donc nous avons eu une grosse inquiétude sur ce sujet et heureusement, depuis la fin de l'été, la fin des vacances, le produit remonte et on est au mois de septembre revenu pratiquement dans les eaux où nous étions il y a un an. Donc la crise est passée par là mais heureusement elle n'a pas été trop durable, d'ailleurs on sent un petit peu partout l'économie refrémir les prémices d'une reprise et nous l'avons senti très nettement sur la TADM qui a réagit très vite à la baisse dès le mois d'octobre dernier avec un creux au printemps et qui maintenant est remonté, ce qui fait que nous devrions, après avoir craint davantage, atteindre en 2009, un produit d'environ 800.000 € nous avons mis 1 million d'euros au budget donc nous ne serons qu'à 200.000 d'écart et donc nous limitons très fortement la baisse dont nous avons peur.

### Le compte de fonctionnement 2010 :

Tout ceci, recettes, dépenses et fiscalité traduit sur le compte de fonctionnement 2010 et au delà, donc vous connaissez bien la structure actuelle de notre compte. En ressources, nous avons à peu près 28,5 millions de ressources qui viennent des recettes de nos produits, 4,7 millions, la fiscalité 13,6 millions et puis les dotations et subventions que nous recevons, notamment la DGF, un peu plus de 10 millions. En face de cela, nous avons des charges qui s'élèvent à un peu moins de 26 millions d'euros, avec les charges d'achat pour 7 millions, les charges de personnel pour un peu plus de 14 millions qui sont nos charges les plus importantes et puis un certain nombre d'autres charges, les participations que nous devons verser, les subventions que nous donnons pour à peu près 4 millions, ce qui fait que nous avons au niveau du fonctionnement comme il se doit, un excès des ressources sur les charges d'environ 2,5 millions. Bien sûr, c'est un excès qui va nous permettre de financer l'investissement qui va constituer l'autofinancement de notre investissement. Et on peut penser qu'avec les évolutions qu'on a vu tout à l'heure, la maîtrise des coûts et l'effort sur les charges, et bien nous allons maintenir à peu près dans les deux années qui viennent, cet autofinancement, ce résultat à concurrence d'environ 2,5 millions, ceci sur l'hypothèse d'une augmentation du bloc impôts + compensations de 2 % par an qui est donc quelque chose de très raisonnable. Voilà donc notre situation qui est maîtrisée et tout à fait correcte.

### La réforme du financement :

Maintenant, il est important de vous parler quand même, on en entend parler pas mal dans la presse, de la réforme du financement des collectivités locales avec notamment la suppression de la taxe professionnelle. Il y aura deux voire trois étapes. Dès l'année prochaine, la première étape c'est la suppression de la taxe professionnelle, ensuite en 2011, il va y avoir la réforme du financement des collectivités locales et puis en 2013 pour 2014, comme l'a dit le Maire tout à l'heure, la réforme vraiment générale des collectivités territoriales qui va toucher bien sûr principalement le Département et la Région mais qui nous touchera aussi, ne serait-ce, si on prend par exemple le fait que les Départements et Régions n'auront plus la compétence générale, c'est-à-dire qu'il ne pourront plus intervenir dans un certain nombre de domaines où ils intervenaient tels que par exemple le sport... Or nous savons bien que pour construire notre piscine, nous avons fait appel à un contrat régional. Nous, pour nos investissements, nous faisons appel à des contrats départementaux et normalement si on suit ce principe où l'échelon supérieur ne devrait plus s'immiscer dans l'échelon inférieur avec la spécialisation des compétences, ils ne devraient plus intervenir dans ces domaines donc il faudra remplacer les subventions par d'autres modes de financement. Mais ça, nous en reparlerons plus tard, les choses viennent d'être lancées et ne sont pas encore arrêtées, loin de là et nous nous intéresserons plus spécialement aux deux premiers points qui nous concernent plus directement et qui sont quand même beaucoup plus avancés qui sont la suppression de la taxe professionnelle et la redistribution des ressources fiscales. Donc on procède en deux temps. En 2010, l'Etat supprime la taxe professionnelle et pare au plus pressé en nous disant, ça ne vous coûtera rien, je vais vous faire un chèque provisoire et puis il se donne un an de plus pour revoir le mode de financement des collectivités locales qui va avec cette suppression. Donc nous allons voir successivement ces deux années.

### Suppression de la taxe professionnelle :

La première étape, l'année prochaine, c'est la suppression de la taxe professionnelle. C'est quand même une date importante. Les entreprises paient aujourd'hui pour la dernière fois, leur taxe professionnelle. C'est fini, ils font leur dernier chèque. Là actuellement, on les appelle, il n'y aura plus de taxe professionnelle après cette année. L'année prochaine, nous ne voterons plus de taux d'imposition de la taxe professionnelle puisqu'il n'y aura plus de taxe professionnelle et on peut dire la TP est morte, vive la CET. Qu'en est-il ? La taxe professionnelle, il faut bien voir, sur le schéma de droite, cette taxe professionnelle actuellement elle est à assise sur deux points essentiels qui sont le foncier qui représente à peu près 20 % des bases et puis les immobilisations qui représentent 80 % des bases. Vous savez

qu'elle a déjà été amputée en 2004 d'une troisième partie qui était les dépenses de personnel, qui ici sont marquées pour mémoire, simplement pour rappeler qu'on l'avait déjà amputée en 2004 et qu'à cette époque là l'Etat avait fait un chèque aux collectivités pour remplacer le manque à gagner, chèque dont on reparlera tout à l'heure parce qu'on le trouve dans notre DGF. Mais parlons simplement de la TP. Aujourd'hui, il y a 20 % de foncier et 80 % d'immobilisation. Et effectivement, on trouvait que mettre les immobilisations dans la taxe professionnelle, ça freinait le développement des entreprises, ça les empêchait d'investir. Ça freinait leurs investissements.

Donc on va remplacer la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale, la CET qui est beaucoup plus faible puisque le gain pour les entreprises en moyenne sera de 40 %. C'est-à-dire qu'en payant la CET au lieu de la TP, les entreprises vont faire en moyenne un gain de 40 %, ceci n'étant bien sûr qu'une moyenne. Des entreprises vont gagner beaucoup plus, des entreprises vont gagner moins, ceci selon l'importance qu'elles avaient du critère immobilisation chez elles. Donc il y a une réduction importante qui va coûter à l'Etat de l'ordre de 6 à 7 milliards de coûts. Et l'Etat s'est engagé à le prendre à sa charge, c'est-à-dire qu'il va puiser dans son déficit pour financer ces 6 à 7 milliards de coûts que les entreprises ne vont plus donner.

Donc cette nouvelle contribution économique territoriale va elle aussi, comme la TP être basée sur deux parties. Une première partie qui est aussi basée sur le foncier qui est assez proche finalement de la partie foncière qu'elle avait aujourd'hui, elle est un peu plus faible. Et cette partie foncière va prendre un nom particulier, chacune des deux parties va avoir un nom alors qu'avant il n'y avait pas de nom spécial, c'était la TP. Et bien là, il va y avoir deux parties avec des noms séparés. La partie foncière s'appellera la cotisation locale d'activité et la deuxième partie sera basée sur la valeur ajoutée. Donc au lieu de taxer les immobilisations, on va taxer la valeur ajoutée des entreprises et cela va s'appeler la cotisation complémentaire. La différence de nature entre la CLA et la CC, donc elles n'ont pas la même base, différence aussi de nature dans les taux puisque la cotisation locale d'activité sera une cotisation votée, c'est-à-dire que l'année prochaine, nous ne voterons pas le taux de TP mais nous allons voter le taux de la CLA à la place. Alors que la CC, il n'y aura pas de vote, puisque la CC est fixée par un barème qui sera un pourcentage de la valeur ajoutée compris entre 0,5 et 1 ½ % de la valeur ajoutée, ceci en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise, qui est un barème national qui sera le même à Dunkerque ou à La Celle Saint-Cloud. Donc avant les entreprises pouvaient dire, la TP ici, elle est moins chère que dans d'autres villes, ça ne sera plus le cas puisque la CC sera au même barème quelque soit la localisation de l'entreprise. D'ailleurs le taux de CC ne sera pas voté, nous ne voterons pas le taux de CC, les Départements, les Régions ne voteront pas le taux de CC, c'est un barème. Donc une différence fondamentale entre ces deux composantes de la CET : l'une la plus faible, votée, l'autre, la plus importante, fixée par un barème.

Il y avait aussi au début de la loi d'inspiration du gouvernement, une différence aussi d'affectation de ces deux blocs. Le premier bloc, la cotisation locale d'activité, d'où son nom, locale, devait aller vers ce qu'ils appellent le local, c'est-à-dire communes et interco, alors que la cotisation complémentaire devait aller au duo Département/Région. Nous ne devons, nous, recevoir, il y a encore une semaine c'était comme ça, nous devons recevoir la CLA et le Département et la Région devaient se partager la CC. Simplement, vous avez peut-être écouté la semaine dernière, il y a un certain nombre de maires qui se sont émus que les villes soient ainsi éloignées de ce qui fait l'activité économique d'une base dynamique, parce que c'est vrai que les bases foncières, ce n'est pas tellement dynamique alors que la valeur ajoutée d'une entreprise c'est quelque chose, si elle fait un chiffre d'affaire qui explose, qui explose avec. Donc c'est quelque chose de dynamique. Donc un certain nombre de maires et notamment de grandes villes, la ville de Bordeaux par exemple pour ne citer qu'elle, se sont émues qu'elles soient totalement écartées désormais de l'activité économique des entreprises. Alors la semaine dernière dans une nuit ou un week-end, a été rédigé un amendement à l'article 2 de la loi de finances qui porte suppression de la taxe professionnelle pour réécrire l'affectation de la CC et finalement, enfin la loi de finances n'est pas encore votée, mais actuellement cet amendement prévoit que la CC serait bien partagée entre communes, départements et régions. Les communes ayant 20 % de la CC, les départements 55 % et les régions 25 %. Donc si la loi reste en l'état d'ici un mois à l'issue du vote de la

loi de finances, nous ne devrions plus recevoir de TP mais nous devrions recevoir la totalité de la CLA et 20 % de la CC. Voilà donc cette réforme de la taxe professionnelle très importante. Le plus important bien sûr en dehors de l'aspect pour les collectivités est pour les entreprises, c'est-à-dire que pour les entreprises on voit une taxe très sensiblement diminuée.

#### Redistribution de la fiscalité :

Qu'est-ce qui devrait se passer pour nous l'année prochaine. Donc en 2010 nous préparons le budget 2010. Aujourd'hui, en 2009, nous avons une structure fiscale qui est composée de la taxe d'habitation qui représente plus de la moitié, pour 6,5 millions, la taxe foncière représente 4 millions et la TP 1,8 million. Entre nous, nous savons que nous avons une part très faible de TP, que pour beaucoup de collectivités, la TP représente plus de la moitié des ressources locales et donc la TP, la TH et la TF représentant le quart, donc nous nous sommes vraiment, vous le savez une ville très faible en TP. Donc aujourd'hui, nous recevons 1,8 million de TP. Et bien l'année prochaine, si les pourcentages restent à peu près et n'ont pas trop changé pour la répartition de la CC, nous devrions recevoir 400.000 euros de CET, donc vous voyez le manque à gagner important 1,4 million pour nous. Beaucoup plus important pour beaucoup d'autres villes. Et bien l'Etat qui veut faire passer cette réforme nous dit, ce n'est pas grave, je vais vous faire un chèque dans l'urgence pour l'année 2010, il va compenser strictement le manque à gagner et chaque collectivité va recevoir une compensation 2010 qui éponge la différence entre le produit de la TP et le produit de la CET. Nous devrions donc recevoir 400.000 € de CET et puis une compensation 2010 de 1,4 million. Voilà donc ce qui va se passer l'année prochaine. Ceci laisse donc à l'Etat un an de plus pour discuter, parce que cette compensation est purement transitoire en 2010 pour arriver en 2011 à des situations plus définitives, une re-répartition de la fiscalité différente à partir de 2011. Donc aujourd'hui, on répond à l'urgence de la suppression de la TP et l'année prochaine on fait les choses plus dans la durée.

#### La fiscalité « ménages » :

Donc qu'est-ce qu'il va se passer, a priori l'année prochaine ? Où en sont les projets du gouvernement ? Et bien, l'idée, c'est affecter aux communes la totalité de la fiscalité ménage. Par fiscalité ménage, on entend la taxe d'habitation et la taxe foncière. Alors ceci est très important, parce que si vous voyez comment sont faites nos taxes d'habitation et nos taxes foncières, vous les connaissez, l'imprimé a changé mais le fond n'a pas changé. Aujourd'hui vous voyez que dans une taxe d'habitation et une taxe foncière il y a différentes colonnes où chacun prend son pourcentage. Si on prend par exemple chez nous, pour la taxe d'habitation, nous avons un taux de 12,82 % que nous votons et puis le Département lui, vote un taux de 4,8 %, ce qui fait qu'au total, le contribuable Cellois est imputé sur un taux de 17 % alors que la commune ne vote que 13 %. Pareil pour la taxe foncière, nous avons un taux de 11,80 %, c'est-à-dire à peu près 12 %, le département vote un taux de 4,6 % et la région vote un taux de 1,27 %. C'est-à-dire qu'au total, nous avons aussi un taux de près de 18 %. Et bien ce que prévoit aujourd'hui le législateur, c'est de dire, c'est compliqué, il y a plusieurs personnes qui interviennent. Quand les taxes d'habitation augmentent, le maire dit ce n'est pas moi, c'est le département. Le département dit ce n'est pas moi c'est la région. On clarifie. La taxe d'habitation et la taxe foncière, il n'y aura plus qu'un responsable c'est le Maire. Il n'y aura plus le département, il n'y aura plus la région dedans. Il n'y aura que la commune et l'intercommunalité à laquelle le maire aura décidé de rattacher sa ville. Nous allons recevoir, nous allons prendre la suite et recevoir par transfert les taux d'imposition du département et de la région, c'est-à-dire que, par l'année prochaine, l'année prochaine, nous allons toujours voter, chacun devrait voter ses taux. Mais en 2011, on ne devrait plus voter. Sur la belle courbe que vous avez vue, on a des taux de 11,80 %, mais on devrait voter des taux de 17 et quelques ou de 18 %. Donc c'est quand même un changement considérable qui bien sûr va faire des bouleversements.

### Conséquences pour la ville ?

Si on regarde chez nous ce qui pourrait se passer et bien, aujourd'hui, comme on l'a vu, avec un taux de 12,82 % nous recevons 6,5 millions de taxe d'habitation et 3,9 millions de taxe foncière. On reçoit 1,8 million de TP, c'est-à-dire que nous avons 12,2 millions de fiscalité, si on met la TADM de côté. Et bien si on allait dans cette logique, si la commune recevait la totalité des impôts ménages, la taxe d'habitation aujourd'hui, quand on additionne les taux de la ville, du département et de la région, elle est à 17,60 %, on laisse de côté l'interco et pour le foncier 17,70 %. C'est-à-dire qu'en appliquant ces taux sur les bases des habitants cellois, nous aurions un revenu de la taxe d'habitation de près de 9 millions et un revenu de la taxe foncière de près de 6 millions. C'est-à-dire qu'une fiscalité totale de 12,2 passerait à 15 millions. Ce qui est normal parce que nous avons beaucoup de taxes d'habitation, beaucoup de taxes foncières et peu de taxes professionnelles. Il faut savoir que dans les villes où c'est inversé où il y a beaucoup de TP, le fait de recevoir le renfort du taux de la région et du département ne suffit pas à compenser la perte enregistrée sur la TP.

Donc à priori, cela serait, on pourrait le penser, positif, même très positif. Mais évidemment, l'Etat a prévu qu'il y aurait des communes qui allaient gagner et beaucoup qui allaient y perdre donc il prévoit de faire intervenir le fonds national de garantie individuelle des ressources, c'est-à-dire collectivité par collectivité, le FNGIR qui prendrait le trop versé, enfin le supplément à certains pour verser la perte à d'autres. Donc pour nous, si ce fonds était mis en place, il nous dirait vous avez bénéficié par le transfert des taux de la région et du département d'un excédent par rapport à ce que vous faisiez avant d'environ 2,9 millions et bien je vous prends 2,9 millions. C'est-à-dire que, c'est un petit peu vicieux, c'est-à-dire que nous appellerions les cellois à voter sur un taux de 17,5 % qui nous rapporterait 15 millions mais les Cellois sur ces 17,5 % il y en aurait près de 3 millions qui n'iraient pas à la ville, qui iraient pour compenser dans d'autres villes, le fait qu'ils ont été privilégiés pendant de nombreuses années avec beaucoup de taxes professionnelles et maintenant il faut leur compenser ce dont ils ont bénéficié pendant de nombreuses années.

Donc a priori, c'est la garantie de ressources promises. Seulement, une petite lueur d'espoir, c'est que dans cette version aujourd'hui mais ça peut changer dans quelques mois, c'est que ce fonds serait temporaire, c'est-à-dire qu'il aurait une durée limitée et l'idée c'est de le mettre sur 20 ans, c'est-à-dire que ces prélèvements et ses versements n'auraient lieu que sur 20 ans et diminueraient d'un vingtième chaque année. Ils diminueraient de 5 % chaque année, ce qui serait pas mal pour nous. La première année, on donnerait 3 millions, la deuxième année on ne donnerait plus que trois millions moins 5%, on gagnerait à peu près 150.000 € et on gagnerait à peu près 150.000 € par an. A voir. C'est une première variante.

J'ai mis quand même à côté la DGF parce qu'actuellement on n'en parle pas trop mais ça pourrait être aussi un des plans d'action. Parce que la DGF aujourd'hui, elle n'obéit pas à un calcul très savant. La DGF est composée aujourd'hui de trois parties. Une partie qu'on appelle la base, nous avons actuellement une DGF de près de 8 millions, une partie qui est la base, la même pour toutes les communes, qui est le nombre d'habitants multiplié par un nombre, je ne sais plus quoi, 3 € à l'habitant ou un peu plus que ça et qui nous donne 2,3 million. C'est la seule chose à peu près logique. Ensuite, il y a une deuxième partie qui est la compensation de la part salaire de la TP et là on revient sur la TP. Vous avez vu que la TP quand je vous l'ai montrée au début, elle avait déjà été en 2004 amputée d'une partie de sa part salaire et l'Etat avait fait un chèque correspondant. Et bien ce chèque se trouve dans la DGF. Et puis ensuite une garantie, comme l'Etat a changé les mécanismes de calcul, l'Etat garantit à chacun qui gagne autant qu'avant et nous nous avons une garantie qui est la plus grosse partie de notre DGF. Une autre variante serait pour les communes comme nous qui avons un excédent de nous laisser la totalité de la fiscalité ménage et de diminuer en conséquence la DGF, soit en supprimant la partie TP soit en jouant sur la partie garantie. Donc vous voyez qu'il y a encore beaucoup de marges de manœuvre, mais comme ça vous saurez un petit peu, si vous suivez l'actualité tout au long des mois qui viennent, à quelle sauce on pourra être mangée dans un an.

### A terme, une nouvelle répartition des ressources de la ville ?

Voilà, je crois que c'était important de savoir ça et comme ça vous pourrez voir que ça peut pas mal bouger et voir ce qui se passe. Donc à terme on pourrait avoir une nouvelle répartition des ressources de la ville si on passait le jour où on aurait bien sûr la totalité des impôts ménage alors qu'actuellement la fiscalité représente moins de la moitié de nos ressources, la fiscalité redeviendrait à plus de la moitié de nos ressources. Voilà donc ce qu'on peut dire aujourd'hui sur la réforme du financement du dont le premier acte dès cette année, au mois de mars quand nous allons voter les taux, nous ne voterons plus le taux de TP mais le taux de CLA.

## **II – LES POLITIQUES A LONG TERME (Fonctionnement et investissement)**

### **Monsieur le Maire :**

Merci Pierre. Alors on continue maintenant sur les politiques de long terme donc on sort de la partie proprement financière du DOB et on va s'intéresser aux politiques à moyen, voire long terme. Je vous rappelle les trois grandes politiques sont :

- l'insertion des personnes handicapées, c'est Noëlle MAIGNE qui va nous en parler,
- La mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable sur lequel on va revenir de manière plus approfondie,
- et puis l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, c'est un point majeur de la politique des prochaines années sur lequel nous développerons également.

On commence donc avec la politique en faveur des personnes handicapées. Noëlle ? Tu veux expliquer.

### **La politique en faveur des personnes handicapées :**

#### **Madame MAIGNE :**

Comme vient de vous le dire le Maire, c'est un des axes qu'on souhaite vraiment développer dans les prochaines années pour accompagner les familles et les personnes concernées par le handicap.

On favorise leur intégration dans les crèches. Il y a quelques enfants qui sont accueillis et qui sont confiés aux personnels de crèche en leur demandant d'être particulièrement scrupuleuses évidemment. Ils sont accueillis dans les structures scolaires et périscolaires. Il y a des enfants qui sont accueillis dans les centres de loisirs. Tout ça nous demande évidemment de mettre en place un certain nombre de personnes pour l'encadrement et c'est ce qu'on essaie de faire et qu'on arrive à faire parce que de toute façon, c'est un besoin.

On veut aussi répondre aux besoins d'équipements dans les écoles. Récemment, à l'école Pasteur, on a construit des toilettes pour enfants handicapés. Ça sera le cas aussi dans le nouveau centre de l'ASSARTX, il y aura un accès handicapé. Je viens de l'Institut Médico-Educatif du Pré d'Orient où il y avait une réunion. Ils sont tout à fait satisfaits de l'évolution en bien de leur demande quant à la pataugeoire. Ils avaient des soucis de légionelle. Tout cela est en train de s'améliorer et c'est en train d'aboutir.

Et enfin, on aide et on soutient certaines associations. Vous connaissez bien Vivre parmi les autres. C'est une association qui est depuis plus de 20 ans à La Celle Saint-Cloud. On offre à deux jeunes de Vivre parmi les autres des logements à la résidence Renaissance. Enfin on offre, on leur propose, puisqu'évidemment ils paient un loyer. L'association Ellipse qui est une association d'enfants autistes, et puis il y a d'autres associations, il y a l'ACAPEI...On essaie d'être très près des responsables de ces associations et à l'écoute des parents d'enfants qui sont concernés, à l'écoute des familles. On veut

continuer et développer ça dans les années qui viennent. Voilà ce que j'ai à dire, là vous avez une illustration des accès pour les personnes handicapées, un arrêt de bus...

### **Monsieur le Maire :**

Noëlle, pardon d'insister, ça ce sont deux points fondamentaux que la mise aux normes des bâtiments publics et l'accessibilité voirie des espaces publics. C'est une obligation que nous avons à réaliser dans les cinq prochaines années, échéance 2015. C'est la raison pour laquelle ça figure bien dans les actions à moyen terme. C'est une action très lourde en termes de rénovation de nos équipements et de notre patrimoine, tout ce qui concerne l'accessibilité aux handicapés et PMR. Merci Noëlle. On continue avec le plan stratégique de développement durable. C'est Jean-Christian.

### **Le Plan stratégique de développement durable :**

#### **Monsieur SCHNELL :**

Avant de parler de ce que l'on fait à La Celle Saint-Cloud en développement durable, je présente trois slides sur des généralités. D'abord la définition, elle est certainement maintenant bien connue, elle a 22 ans. Je la lis : le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Juste en termes philosophiques, il est évident que le mot développement dans ce contexte veut dire un peu autre chose que le productivisme des 30 glorieuses par exemple.

#### **Domaines couverts :**

Par ailleurs, le développement durable s'appuie sur trois préoccupations :

Il y a bien évidemment la préoccupation écologique, environnementale, elle est évidente, mais on ne pourrait parler de développement durable que si en même temps, on s'intéresse au social, donc c'est toutes les politiques et en particulier ce dont a parlé Noëlle MAIGNE tout à l'heure pour les handicapés, les personnes âgées, la mixité sociale, etc...

De plus, pour qu'on ait vraiment la possibilité de financer les politiques écologiques et sociale, il faut qu'un développement durable, s'occupe de l'économie, que les entreprises vivent et vivent suffisamment correctement pour financer les deux autres pôles.

Ça veut dire que les actions de développement durable souvent transversales et que beaucoup d'activités qui sont menées par les services de la mairie vont toucher peu ou prou à un des trois piliers, ou à deux ou à trois de ces piliers.

#### **Le cadre légal :**

Il y a un cadre légal. Bien évidemment tout ce qui concerne le Grenelle de l'Environnement puisque quand on parle de développement durable, souvent on pense d'abord à l'environnement. Le Grenelle de l'Environnement débouche sur des lois. Il y a une loi Grenelle 1 qui a été votée cet été et qui concerne les intentions du législateur, la loi Grenelle 2 est au Sénat je crois en ce moment, elle devrait être votée cette année, elle définit de manière très précise des objectifs quantifiés d'obligations sur le développement durable dans sa composante environnementale. Vous voyez, il y a une cinquantaine de décrets mentionnés, ça veut dire qu'il y a certainement beaucoup de choses qui vont arriver. On connaît déjà les grandes lignes et même beaucoup de détails puisque la loi ne va plus beaucoup bouger maintenant par rapport à ce qui est discuté. Il n'y a pas que la loi Grenelle 1 ou 2 dans le cadre légal. Il y a tout un ensemble de lois et dans les domaines, surtout sociaux d'ailleurs. J'en ai cité une seule, la loi

SRU, mais il y a aussi la loi handicap dont on a parlé tout à l'heure. Donc ça concoure tout ça à faire du développement qui soit un développement durable.

Je voulais dire un mot aussi sur l'agenda 21. Vous avez peut être entendu parler de ce concept. Un agenda 21 c'est un programme établi par une collectivité locale pour non pas décliner 21 comme il est écrit là, mais 40 objectifs qui concernent tous les domaines des trois préoccupations du développement durable sur un territoire donné. Donc défini au sommet de Rio, ce n'est pas une obligation, il y a des communes qui le font, tant mieux. Je crois qu'il y a à peu près 200 communes qui ont eu un label parce que pour avoir le droit de parler d'agenda 21, il faut être labellisé. Ça voudrait dire pour autant pour nous, d'avoir une personne travaillant à temps plein pendant un an ou deux et faire appel à des cabinets de consultants pour définir l'agenda 21, donc ce n'est pas le choix qui a été pris par la commune. On va développer en revanche un plan qui est informel sur le plan légal mais qui est très formel dans ce qu'on veut faire, un plan stratégique de développement durable qui va respecter évidemment et même anticiper parfois la législation.

### 1 - Politiques Energies/bâtiments :

Dans les slides qui suivent maintenant, je vais entrer dans le détail de ce qu'on a commencé à faire. Donc le premier bloc, le plus important en terme financier puisqu'il implique des investissements importants, mais il peut amener des économies importantes aussi, c'est le bloc relatif aux politiques énergétiques et bâtiments. La première obligation que nous avons, c'est d'ici 2020, de réduire de 38 % la consommation des bâtiments existants appartenant à la commune et au delà vous voyez qu'il y a un facteur 4. Restons en 2020 c'est suffisamment loin. Pour faire ça nous avons déjà fait un audit de tous les bâtiments avec une filiale d'EDF et on sait qu'il y aura année après année des investissements pour soit améliorer les modes de chauffage de ces bâtiments, soit pour faire des travaux d'isolation. Ça va surtout d'ailleurs autour des isolations des bâtiments.

Ça c'est pour l'ancien, pour le neuf, l'ambition dans le tertiaire qui devrait être voté puisqu'on va encore plus loin, pour l'ancien on dit réutiliser 38 % des consommations, il faut pour les bâtiments neufs du tertiaire des collectivités et de l'Etat et à partir de 2010, les nouveaux bâtiments, des consommations qui seraient par rapport aux bâtiments actuels moyens de la commune divisés par trois, donc c'est assez énorme comme pas en avant et ça s'accompagne d'investissements qui seraient sans doute 15 / 20 % plus élevé qu'un bâtiment traditionnel. Ça c'est pour la commune. Bien évidemment, les bailleurs de logements de la commune ont des obligations de même type. Ça sera précisé dans la loi Grenelle 2 et dans les discussions qu'on a avec eux évidemment, on essaie de faire en sorte qu'ils aillent dans ce sens.

Le deuxième poste de consommation énergétique de la commune qui fait à peu près 20 %, c'est l'éclairage public sur lequel on a lancé depuis un certain temps et on va continuer, des opérations pour soit changer le matériel, soit changer son utilisation pour réduire les consommations.

Le troisième poste de consommation énergétique, c'est le parc automobile. On a fait un diagnostic du parc. On sait comment il est utilisé et on va faire un plan précis d'ici la fin de l'année d'une part pour rationaliser les utilisations du parc, il y a beaucoup à gagner en consommation dans ce domaine et pour choisir le carburant du futur qui sera vraisemblablement l'électricité mais plutôt à partir de 2011 parce qu'il n'y a pas actuellement une offre tout à fait satisfaisante, mais ça sera le cas avec les grands constructeurs, notamment français, dès 2011.

Ces politiques ont un coût certain, mais quand on parle de bâtiments ou de flotte aussi ou d'éclairage, on étale les investissements sur de nombreuses années, donc on a le temps d'avoir le retour en terme d'économie d'énergie et il faut tenir compte du fait que l'énergie va certainement augmenter régulièrement. Les économistes parle de 4 % au moins année par année. Il y avait une belle photo des palmiers qui illustrent sans doute l'éclairage, qui illustrent deux choses d'ailleurs dans la politique de développement durable, l'utilisation de plantes qui consomment peu d'eau et un éclairage approprié. On peu passer à la suivante, non pas tout ça.

## 2 - Plan déchets :

Pour le plan déchets qui est la suivante, je ne vais pas détailler tout ce qu'on construit sur le plan déchets, c'est quand même un plan maintenant qui est parfaitement défini. Il intègre ce qui a déjà été fait depuis des années, et pour cette année, j'ai simplement voulu indiquer les nouveautés. On a enfin la déchetterie mobile pour les déchets ménagers spéciaux. Elle démarre prochainement en novembre. On va commencer à vendre des composteurs individuels. Ça sera sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine. On peut amener nos déchets électroniques et électriques chez Emmaüs et pour la petite histoire, mais ça me paraît logique que ce soit fait, c'est utile que cela soit fait, on collecte maintenant les papiers en tri sélectifs dans l'hôtel de ville. Dans les écoles il faudrait le faire aussi, mais tout ce que j'indique comme action, ça n'a pas un caractère exhaustif. Il est évident qu'il y a d'autres actions et plans en question.

## 3 – Gestion de l'eau :

La gestion de l'eau, c'est important aussi, parce que même si on est en région parisienne, on sait qu'il peut y avoir aussi des problèmes de ressources à la fois en qualité et en quantité à certains moments. Donc il y a tout un axe de travail qui est sur le réseau d'assainissement, ça sera repris un peu plus tard dans le DOB. On veut promouvoir la filtration des eaux de pluies à la parcelle, c'est la meilleure façon de traiter les effluents liés aux pluies d'orage en particulier et ça regonfle la nappe phréatique directement. On a par exemple, sur l'îlot de l'ancienne mairie, mis un système de récupération des eaux de pluies pour faire l'arrosage et on a choisit, vous l'avez vu, on l'a prouvé par la photo, des végétaux économes en eau, chaque fois que possible.

## 4 – Urbanisme :

Il y a ensuite un grand chapitre des plans sur l'urbanisme. Ce n'est pas nouveau, le POS actuel a déjà des dispositions qui concernent l'environnement mais cette démarche va être amplifiée dans le cadre du futur PLU pour lequel a été établi au préalable un plan d'aménagement développement durable qui va évidemment inclure des éléments dans le domaine écologique et le PLH inclura des éléments dans le domaine social. Donc on aura un PLU qui répondra parfaitement à la définition du développement durable. Et on tiendra compte de toutes ces préoccupations dans les requalifications des quartiers, le quartier Victor Hugo qui est en cours et le quartier du Centre dont on vous parlera tout à l'heure qui sera, je ne sais pas s'il sera labellisé, mais il sera certainement dans le cadre du développement durable.

## 5 – Cadre de vie / espaces verts :

Un cinquième axe, c'est un axe assez général qui est le cadre de vie et les espaces verts. Il faut préserver évidemment le cadre de vie de La Celle Saint-Cloud, donc une politique espaces verts qui prévoit d'essayer de garder les arbres remarquables, renouveler les arbres, délimiter les utilisations de produits phytosanitaires quand ce n'est pas nécessaire, de fleurir la ville, et les opérations de compost deux fois par an qui peuvent être pris gratuitement par les habitants de la ville.

On a fait une carte stratégique, c'est un peu un mélange de différents items. On a fait une carte stratégique du bruit, donc maintenant, il faut l'utiliser pour traiter...Il n'y a pas beaucoup d'endroits où il y a beaucoup de bruit à La Celle Saint-Cloud. Il y a l'autoroute évidemment, un peu le long de la départementale mais il y aura un plan à mettre en place assez rapidement. On a une année pour le faire. Il faut aussi se préoccuper de la qualité de l'air dans les écoles, près de l'autoroute, dans le bâtiment de la mairie certainement aussi. Tout un schéma sur les circulations douces, le schéma piéton qui a commencé à être fait. On a des morceaux de pistes cyclables mais ce n'est pas évident à faire à La Celle Saint-Cloud compte tenu du relief et l'étroitesse des rues, mais il faut s'y atteler quand même. On fait des opérations ponctuelles pour améliorer la qualité de vie comme le lavoir des Gressets et j'ai mis là,

les antennes de téléphonie mobile qui sont moins un problème sanitaire me semble-t-il qu'un problème visuel. Il y a des discussions sur le sujet.

#### 6 – Sensibilisation :

Et pour terminer toutes ces opérations vraiment précises que l'on veut faire, on veut le faire savoir, on le fait et on veut le faire savoir au niveau de l'ensemble de la population de la commune, on devrait participer cette année 2010 avec les Coteaux de Seine à la semaine de développement durable qui est une opération nationale qui a lieu au mois d'avril. On communique aussi régulièrement dans le magazine municipal. Vous avez vu qu'il y a depuis septembre des articles importants sur le sujet. On s'adresse aux jeunes évidemment aussi par le guide Eco-écoliers par des animations dans les classes, par l'opération « Nettoyons la forêt » et évidemment aussi auprès des fonctionnaires de l'hôtel de ville. C'est d'une part la conduite automobile par exemple, dans le cadre du diagnostic dont j'ai parlé tout à l'heure. On veut faire un guide Eco-fonctionnaire et on veut sensibiliser les populations.

Donc tout un ensemble d'opérations, c'est un peu un inventaire à la Prévert, mais ça couvre assez bien l'ensemble des domaines et de toute façon, je crois qu'on n'a pas le choix, il faut le faire.

#### Monsieur le Maire :

Bien merci Jean-Christian. On va continuer sans interruption et sans hiatus sur le programme local de l'habitat. C'est Pierre qui va prendre la suite.

#### Le Programme Local de l'Habitat :

##### Monsieur SOUDRY :

Un mot sur cette troisième politique de long terme qu'est le programme local de l'habitat. On a vu tout à l'heure au début que le logement était un point important dans notre ville. Ce programme local de l'habitat vous savez qu'il est élaboré en intercommunalité pour la période 2011/2016, mais il y a aussi un éclairage de la cible 2020. 2020 est une année importante en matière d'habitat notamment social. Donc un calendrier comportant trois phases : diagnostic qui s'achève maintenant, les orientations en janvier et une programmation très concrète par commune en mars, c'est-à-dire à travers cette programmation, nous devrions aboutir très précisément, commune par commune donc pour La Celle Saint-Cloud, Louveciennes et Bougival, quelles seront les constructions, quels seront le plan de l'habitat très précis pour les six années à venir. Donc là peut-être pour faire référence à certaines réflexions, nous mettrons tout sur la table, la planification des six ans à venir, qu'il n'était pas possible d'afficher dès maintenant puisque ce plan local de l'habitat doit être discuté avec l'Etat, avec la région, donc on ne sait pas ce que demanderont nos interlocuteurs. Mais à l'issue de ce dialogue, l'un des produits sera un programme très précis d'évolution de l'habitat sur notre ville et notamment de l'habitat social. Donc en ce qui concerne La Celle Saint-Cloud, nous souhaitons reprendre les actes de la feuille de route qui ont déjà été exposées au mois de décembre. Je vais donner quelques exemples sur le volet social de ce PLH qui couvrira bien sûr d'autres domaines que l'aspect strictement social.

##### Le volet « Logement social » :

Concernant le volet logement social, le début du diagnostic a mis et on le sait une rareté du foncier très importante sur notre ville et compte tenu de cette rareté du foncier, si l'on veut faire du logement social, on est inévitablement amené et contraint à faire à côté d'une politique de construction mais forcément limitée parce que les espaces constructibles sont très limités, et bien on est obligés de mener en parallèle, une politique de conventionnement. C'est donc ces deux aspects conventionnement et constructions qui permettront de répondre à la demande de logement social. Donc cette politique couvrira les différents quartiers de la ville, bien sûr il n'est pas question de tout concentrer sur un seul

quartier comme certains pourraient le croire ou le laisser croire. Cette politique concernera tous les quartiers bien sûr dans le respect de leur vocation et de leur caractéristique propre, dans une optique d'ailleurs de mixité sociale, mais aussi de préservation de l'environnement et du cadre de vie auxquels nous sommes attachés. Ça ce sont les enjeux. Alors, un mot un petit peu sur le conventionnement, parce qu'à côté de la construction, le conventionnement va représenter un moyen important pour obtenir du logement social.

#### Les apports du « conventionnement » :

En fait, ce conventionnement a un certain nombre d'apports. Ce n'est pas quelque chose de honteux puisqu'au contraire, le conventionnement permet de rénover des immeubles. La rénovation de notre ville est très importante et permet de rénover grâce notamment au financement qui y sont attachés, permet des loyers plus accessibles, la possibilité pour les locataires de bénéficier de l'APL, aussi peut permettre à la ville de participer aux commissions d'attribution et donc par là d'avoir un meilleur accès des Cellois au logement social.

#### Exemples de conventionnements :

Un exemple, c'est Beauregard qui est souvent pris en exemple. Aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas de conventionnement, donc avant conventionnement, c'est uniquement la ville de Paris qui décide qui vient habiter à Beauregard à La Celle Saint-Cloud. La ville de La Celle Saint-Cloud n'a aucun pouvoir et donc Beauregard répond aujourd'hui aux besoins de la ville de Paris et ne répond pas aux besoins de la ville de La Celle Saint-Cloud. Le conventionnement est un des moyens, ce n'est sans doute pas le seul, mais un des moyens, de permettre à la ville, dans les bâtiments conventionnés, de participer au choix des locataires qui viendront habiter ici et donc notamment de permettre aux Cellois et pas seulement aux Parisiens, de venir habiter dans ce domaine. C'est quand même très important.

Le conventionnement, on va montrer quelques images. On dit le conventionnement, il est tout à Beauregard, ce qui n'est pas vrai, puisque aujourd'hui, il y a beaucoup plus de conventionnement en dehors de Beauregard qu'à Beauregard. J'ai mis quelques exemples : la résidence de Bois Fontaine est une résidence conventionnée, la résidence Mesureur est une résidence conventionnée. Comme on l'a dit, ce conventionnement touchera les quartiers et bien sûr il y a Beauregard aussi où il y aura du conventionnement.

#### Construction de logements sociaux :

A côté de ces conventionnements, il y aura des constructions de logements sociaux, à Beauregard et il y aura des constructions de logements sociaux dans les autres quartiers, tout au moins, c'est ce que nous proposons à nos interlocuteurs du PLH. Ici, là encore, actuellement, il n'y a pas de constructions de logements sociaux à Beauregard. Il y a des constructions de logements sociaux dans d'autres quartiers. On vous montre la rue de Vindé où il y a eu des constructions de logements sociaux il y a deux ans et puis la reconstruction totale des habitations du lycée Corneille dès lors que cet immeuble aura été abandonné par l'Education Nationale. Donc reprenez que cette offre de logement social se fera par le conventionnement et par la construction et dans l'ensemble des quartiers.

### L'offre de logements sociaux (SRU) :

L'objectif en matière de logement social, et nous y tenons, c'est de respecter notre engagement de la loi SRU, c'est-à-dire de parvenir à l'horizon 2020 à 20 % de logements sociaux. Vous savez qu'on est parti de très bas puisque Beauregard n'est pas compté en logement social, donc nous sommes partis, par exemple si on prend 2006, nous avons 3 % de logements sociaux seulement. Nous en sommes en 2008/2009 à 6 % et en 2010, nous devrions être déjà à 9 %. C'est-à-dire que dès l'année prochaine, nous aurons atteint et réalisés près de la moitié de nos engagements en matière de logements sociaux sans qu'à notre connaissance et sans doute à la vôtre, on s'aperçoive d'un bouleversement de la ville. Finalement, c'est une amorce progressive mais qui se passe bien. Donc la façon de parvenir aux 20 % sera détaillée à l'issue du PLH donc en mars, une fois que nous aurons menées nos discussions avec la Région, avec l'Etat, que nous aurons écoutés leur dire, leurs remarques, etc. Donc c'est très important, nous aurons, nous l'espérons à cette date là, un schéma très précis pour arriver, ce que nous faisons, à quel endroit pour arriver à ce 20 %.

### Les aspects financiers :

Bien sûr puisque c'est un DOB, nous avons des aspects financiers, vous savez que nous avons une pénalité SRU, et bien cette pénalité SRU elle va diminuer en même temps que va progresser le nombre de logements sociaux. Evidemment, si nous atteignons 20 % en 2020, elle sera nulle à cet horizon. Mais déjà, elle a commencé à diminuer puisqu'on a vu que le taux de logements sociaux a augmenté. Nous étions à peu près à 220.000 € nous ne sommes plus maintenant qu'à 180.000 € de contribution à verser. Ça c'est la contribution théorique mais vous savez que cette contribution théorique est diminuée des efforts d'investissement que nous faisons dans le logement social, et comme depuis deux ans nous investissons à peu près 100.000 à 150.000 € par an dans le logement social et bien très vite, et dès 2012, il n'y aura plus de reversement SRU sur les comptes de la ville.

## **III – L'INVESTISSEMENT**

### **Monsieur le Maire :**

Merci Pierre. On passe au volet investissement du DOB. Ce volet investissement, j'en dis trois mots rapidement avant de rentrer dans les détails et dans les précisions financières. C'est un programme qui est centré sur des actions prioritaires. On va y venir tout à l'heure, je vais vous détailler les grands investissements des années 2010/2012, l'achèvement des projets en cours bien entendu et puis il y aura un point sur le financement, un point sur l'assainissement et la politique de l'eau qui est aussi importante et l'étude des projets futurs qui sont tout à fait essentiels.

### Les priorités :

Les priorités, j'en dis un mot rapidement, c'est la poursuite du renouveau de la ville en préservant l'environnement à travers l'entretien du patrimoine municipal et vous savez que c'est le gros de notre investissement annuel, investissement de rénovation, de réhabilitation des groupes scolaires, des crèches, des équipements sociaux et sportifs, de la voirie, des espaces verts, mais aussi la rénovation de grands équipements. Je pense en particulier à l'hôtel de ville qui est en cours de rénovation avec le niveau 2, en particulier le self. Et puis le théâtre qui va faire l'objet d'un plan pluriannuel de modernisation, c'est-à-dire un plan sur deux, trois ou quatre ans, de rénovation complète du bâtiment théâtre. Et puis évidemment, le troisième point, c'est l'environnement, le cadre de vie et le développement durable, je n'y reviens pas.

Il y a quelques vues :

Entretien du patrimoine avec des exemples qui illustrent cet entretien du patrimoine avec la réfection de la cour de l'école Pasteur, la rénovation de l'avenue Emile Augier.

Les grands équipements : c'est le théâtre, vous avez peut-être vu le début de la rénovation du théâtre avec l'aménagement du hall d'entrée qui est aujourd'hui un peu plus moderne et je dirais un peu plus attirant, attrayant qu'il ne l'était auparavant. Et puis les travaux du self dans l'hôtel de ville bien entendu.

En ce qui concerne le cadre de vie, vous avez deux vues qui illustrent ce qui est fait : l'aire de jeux du jumelage qui est très utilisée et très pratiquée et puis le lavoir, le fameux lavoir qui va donner lieu je l'espère, en 2010 à une réalisation.

#### Les projets :

Les projets en cours, alors ce sont des projets importants, projets qui sont lancés, certains seront réalisés en 2010, d'autres seront réalisés au cours des années suivantes. Je voudrais que vous les ayez bien à l'esprit parce que ce sont des projets mobilisateurs, des projets fédérateurs dans les années à venir.

Le premier, il est évident, on est en plein dedans si j'ose dire, il est en cours, c'est la fin de l'ilot de l'ancienne mairie. C'est un énorme chantier avec la rénovation des bâtiments de sculpture, la création d'un bâtiment de musique et maintenant la cour intérieure qui va être aménagée, quand je dis maintenant, ça sera plutôt au printemps 2010. Ensuite, le bâtiment de l'ancienne mairie qui va être ravalé et réaménagé. C'est un projet 2010/2011.

La requalification du site Victor Hugo avec la création de logements, une quarantaine de logements et la rénovation du collège Victor Hugo qui est un point très important pour la rénovation de nos structures scolaire à La Celle Saint-Cloud. Projet qui va s'étaler sur les années 2010 à 2016, 2010/2012 pour les logements, 2012/2014-2015 pour la réalisation du collège et ça, cette rénovation du collège, elle est tout à fait essentielle pour nos scolaires et je peux vous dire que dans notre plan pluriannuel d'investissement à partir de 2014, on inscrira également le collège Pasteur qui bénéficiera d'une complète rénovation.

Ensuite, je continue, la rénovation de la place de l'église et la requalification de la voirie des rues adjacentes, c'est-à-dire la rue Yves Levallois et le bas de la rue de Vindé, plutôt 2012 et enfin, la requalification de la place Berthet, quand nous aurons un projet qui aura été validé, je me tourne vers vous Maryse, validé par les riverains, autour plutôt de l'année 2013.

Quelques vues ensuite, l'ilot de l'ancienne mairie, l'atelier de sculpture que vous voyez, la salle polyvalente et de musique que vous voyez, qu'elle est déjà utilisée et bien utilisée. Il va falloir lui trouver un nom, donc on va y réfléchir. Les idées, vos idées sont bienvenues. Et puis les projets, la place de l'Eglise et le site Victor Hugo qui sont deux projets majeurs des années à venir. Voilà pour les projets, on passe maintenant, on revient aux aspects investissements et budgétaires.

#### Le budget d'investissements :

#### **Monsieur SOUDRY :**

En termes de financements, on a vu que compte tenu de l'autofinancement dégagé par le fonctionnement, actuellement, nous pouvons investir, avoir des budgets d'investissement d'environ 3,5 millions par an en 2010 et 2011 et puis nous espérons qu'au-delà nous aurons une reprise lorsque la crise sera passée et que les incertitudes liées à la réforme du financement des collectivités seront éclairée. Donc nous sommes dans une période de stabilisation autour de 3,5 millions de nos budgets d'investissement.

### L'évolution de la dette :

Du coup, un mot sur la dette. La dette est totalement stabilisée puisque vous voyez que nous stabilisons la dette autour de 10 millions. C'est notre volonté de ne pas accroître la dette et de se tenir à ce niveau là. Cela représente, si on veut comparer avec d'autres villes, un niveau de dette de 460 € par habitant qui nous place de façon tout à fait correcte par rapport à nos voisins puisque le niveau de l'endettement est de 680 € par habitant à Versailles, 570 € à Saint-Germain, 700 € au Chesnay, 970 € à Chatou, 300 € à Bougival, mais c'est une plus petite ville et il est de 2.130 € à Louveciennes qui est une ville particulièrement endettée.

### L'assainissement :

#### **Monsieur le Maire :**

Merci Pierre. Alors l'assainissement, c'est Jean-François BARATON... vous voyez, je m'en excuse, c'est un petit peu long et un petit peu lourd pour tout le monde, mais on a pris le parti de vous présenter toutes les grandes politiques conduites par la ville, actuellement et pour les années à venir. Donc Jean-François pour l'assainissement.

### Etat du réseau de La Celle Saint-Cloud :

#### **Monsieur BARATON :**

Un rappel du principe, vous avez le réseau capillaire, puis schématiquement, dans nos rues, puis l'ancien SMARB qui a été repris par la Communauté de Communes qui correspond grosso modo au collecteur qui passe sur les départementales, le réseau du SIABS qui va à l'usine de traitement et le SIAPS, le syndicat interdépartemental pour l'agglomération parisienne, l'usine d'Achères, qui pour information traite à peu près...il y a 6 millions d'usagers concernés. C'est l'usine la plus grande d'Europe qui malheureusement il y a encore quelques années n'était pas aux normes et qui depuis quelques temps se met évidemment aux normes. Le budget de remise aux normes est de 320 millions d'euros.

Il est rejeté, pour votre information, dans la Seine, chaque jour l'équivalent de 2 millions de m<sup>3</sup> d'eau, ce qui fait un joli cube d'à peu près 125 m de côté. Le réseau communal est en état on peut dire correct avec encore quelques petits problèmes. La grande difficulté de l'assainissement, c'est qu'en fait, vous avez à la fois les eaux usées et les eaux pluviales et il faut impérativement que les eaux pluviales n'aillent pas dans les eaux usées. C'est toute la difficulté, c'est pour ça qu'à chaque fois qu'on refait des rues, on sépare bien les réseaux et vous voyez, chaque année, on arrive quand même à mettre environ 400.000 € chaque année en investissement. La difficulté, c'est que vous avez l'investissement lié à l'assainissement mais bien souvent il faut aussi refaire toute la partie de la voirie puisque ce sont des travaux généralement très importants.

### Le prix de l'eau :

La facture d'eau, c'est vrai qu'il y a une augmentation très sensible des factures d'eau. Vous apercevez l'évolution. Evidemment, chaque syndicat prenant sa part, notamment, il y a une augmentation sensible de l'Agence de l'Eau. L'Agence de l'Eau, il faut savoir qu'il y en a six en France et nous dépendons de l'Agence Seine Normandie. Il y a une évolution du coût de l'eau non négligeable. On arrive à un coût TTC d'environ 3,020 € le m<sup>3</sup>.

Politique assainissement :

Il faut évidemment poursuivre les efforts au niveau de la ville mais surtout au niveau de la Communauté de Communes parce qu'en définitive, les gros problèmes sont liés justement à ces eaux pluviales qui vont dans les eaux usées. Il faut impérativement régler le problème parce que lorsque vous avez de forts orages, l'excédent va dans la Seine et là ce n'est plus tolérable et il faut impérativement vérifier dans les années qui viennent qu'il n'y ait plus ce mélange des eaux.

**IV – L'ETUDE DES PROJETS FUTURS**

**Monsieur le Maire :**

On termine par un sujet important qu'est l'étude de requalification du centre ville. J'en dis un petit mot d'introduction avant qu'Eric GIBLAIN le présente.

C'est un projet majeur. Le quartier du Centre est le seul quartier qui n'ait pas vraiment d'identité propre. C'est un quartier qui se définit au fond par ses fonctions administratives : l'hôtel de ville, la sécurité sociale, quelques logements, mais aussi des fonctions administratives. Donc ce que nous voulons réaliser c'est un lieu de vie, c'est-à-dire un quartier qui permette véritablement de relier les autres quartiers entre eux et qui ne soit pas ce qu'il est un peu aujourd'hui, un lieu un peu mort le soir et qui sépare la partie sud de la ville de la partie nord de la ville. Donc on a réfléchi à l'aménagement de ce quartier du centre qui est un petit peu le projet qu'on pourrait avoir pour les 10, 15 ans, voire plus années qui viennent. Il s'agit vraiment d'un enjeu important où on pourra essayer de mixer du logement mais aussi des fonctions commerciales et peut-être autre chose, des activités économiques. C'est ce sur quoi nous réfléchissons. Donc c'est Eric qui va nous présenter ce projet futur.

**La requalification du « Centre Ville » :**

**Monsieur GIBLAIN :**

L'emplacement :

Requalification du centre ville, de quoi s'agit-il ? Au risque de répéter très rapidement ce que Monsieur le Maire vient de dire, le constat que nous faisons tous c'est que La Celle Saint-Cloud est constitué, on le sait bien de la juxtaposition d'un certain nombre de quartiers résidentiels, une dizaine de quartiers résidentiels avec un centre géographique qui est précisément ce centre administratif, centre géographique vers lequel on converge de ces différents quartiers. Donc la présence, ça vient d'être dit, de ces nombreux services, n ne va pas les répéter, vous les avez listés ici, on a probablement oubliés. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en termes d'emplacement, ce centre administratif qui fait l'objet de cette requalification a des caractéristiques dont quelques unes apparaissent ici. Il est d'abord bien délimité, on verra tout à l'heure un petit plan qui permet de remettre ça à l'esprit. Il est stratégique pour les raisons qui viennent d'être évoquées à l'instant et de haute qualité, parce qu'il a, tant sur le plan paysage que vues que l'on peu avoir d'un certain nombre de points depuis ce centre administratif, c'est très joli. Mais là aussi, on vient de l'évoquer à l'instant et Monsieur le Maire l'a dit. Il y a peu de logements dans ce quartier administratif, une absence totale de commerces ou presque, une absence de lieux de rencontres, on ne sait pas très bien où aller prendre un café effectivement à la sortie du théâtre. Un point important qui est une sous exploitation du foncier existant et comme le foncier à La Celle Saint-Cloud n'est pas très abondant, c'est un point à regarder de près. Et puis dans l'ensemble de ce centre, de ce quartier, aujourd'hui, un manque d'organisation spatiale, quand on va vers la gare notamment, des notions de cul de sac, etc.

L'objectif :

C'est pourquoi la ville de La Celle Saint-Cloud a décidé de lancer une étude urbaine avec l'objectif qui est la requalification de ce centre administratif en centre ville, un réel centre ville qui se trouve au carrefour des lieux de vie de la ville.

Le périmètre concerné :

Alors, on y arrive enfin, le périmètre concerné, vous allez le visualiser peut être sur la petite vue qu'on va regarder juste derrière, il y a tout le quartier proprement administratif à partir de la rue Gustave Mesureur, qui est tout à fait en haut du plan, toute la mairie et le centre administratif proprement dit, puis le quartier du lycée, la piscine, le quartier de la gare et toute cette étendue là. C'est tout ce périmètre là qui est concerné.

Une étude urbaine « prospective » :

Comment va s'organiser cette étude ? C'est une étude urbaine qui est prospective. Elle doit être avant tout une étude en cohérence avec le devenir de notre territoire. Ça a été évoqué un certain nombre de fois ce soir et l'évolution souhaitée pour notre ville. Il faut bien sûr dans une étude comme celle-là, que soient conciliés tous les aspects aménagements urbains, préservation des paysages, il faut dire qu'on a de beaux paysages, tout ce qui touche au cadre de vie, à l'amélioration des usages ; il y a un certain nombre de choses qui doivent visiblement être améliorés, et que ce centre ville en devenir puisse s'intégrer harmonieusement avec les abords immédiats et on peut dire avec tout le reste de la ville.

L'étude comprendra trois phases. Une première phase qui sera une phase très générale de diagnostic global pour regarder l'ensemble des aspects, l'aspect social, l'aspect urbain, l'aspect paysager, de manière à pouvoir dégager de cette première phase des grands enjeux et des objectifs permettant ainsi de passer à la deuxième phase qui elle consistera à élaborer des projets, des scénarios de projets pour pouvoir faire un choix parmi ceux-là et dans la phase trois, approfondir les scénarios qui auront été retenus en rentrant dans le détail et plus particulièrement sur tous les aspects économiques, juridiques, opérationnels. Donc une étude de prospectives en trois phases.

Calendrier :

Il est évident qu'un tel projet et quand je parle du projet, on parle de la réalisation totale du projet, c'est quelque chose qui s'étend sur plusieurs mandats, mais d'ores et déjà, un cabinet d'architectes urbanistes a été pressenti pour l'étude, c'est quelque chose qui est en cours et lorsque celui-ci sera retenu définitivement avec des compétences d'urbanistes, des compétences juridiques, économiques et une grande polyvalence, il disposera ce cabinet d'un an pour remettre ses propositions et ses propositions seront élaborées en étroite concertation avec les élus et les services techniques de la ville. Inutile de le dire, mais cela va sans dire, mais c'est mieux en le disant, cette étude sera naturellement parfaitement concomitante et parfaitement cohérente avec le PLH. Voilà pour ce qui est des grandes lignes de ce projet de requalification.

**En conclusion : Une ville qui avance**

**Monsieur le Maire :**

Merci Eric. Voilà, nous arrivons à la fin, au terme...on va rallumer merci Philippe. Vous avez une présentation là ce soir qui était peut être un petit peu longue mais qui est complète, qui est à la fois complète et assez amples de toutes les grandes actions municipales pour les années à venir, pour l'année 2010 et pour les années à venir. On peut engager un débat ou des questions. Il y a peut être des

questions ? Le souci, c'est la cohérence, la cohérence financière, on l'a vue notamment sur les questions de développement durable ou les questions de politique à moyen terme. Il va falloir rester en cohérence avec nos contraintes budgétaires, ce n'est pas simple. Cohérence aussi en termes d'aménagement urbain, cohérence avec le PLH et le projet de requalification du centre, cohérence également et équilibre entre les questions de conventionnement et les questions de constructions de logements. Donc on a là aussi à fixer les curseurs aux bons niveaux d'équilibre, en tout cas dans l'intérêt de la ville.

Voilà, rapidement, j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des questions ? Vous avez des observations ? Pas d'observations particulières ? On continue. Alors on va continuer. On prend acte de la présentation du DOB et on passe aux délibérations suivantes.

*Vu la loi d'Administration territoriale de la république du 6 février 1992,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,*

*Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,*

*Le conseil municipal*

***PREND ACTE***

*Que le débat d'Orientations budgétaires pour l'année 2010 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

- **INDEMNITÉ DE CONSEIL DES RECEVEURS**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante c'est l'indemnité de conseil du receveur. C'est un peu plus simple mais il faut quand même la présenter. Hervé ? Oui c'est toi.

**Monsieur BRILLANT :**

En date du 2 Juin 2009, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le principe du versement au receveur municipal, d'une indemnité à taux plein, pour sa prestation d'assistance et de conseil.

Vu les changements de comptables au cours de l'année 2008, vu la demande formulée par le Receveur Municipal, considérant que cette indemnité a été accordée aux différents receveurs qui se sont succédés sur la Commune, il est proposé de répartir cette indemnité en fonction du temps de présence des différents receveurs au cours de l'exercice 2008.

C'est une répartition entre Monsieur Planchenault, Madame Pincepoche et Monsieur Cassagnol et ensuite il y a des charges sociales. Il y a 313,84 € pour Monsieur Planchenault, 1.569,20 € pour Madame

Pincepoche et 1.882,94 € pour Monsieur Cassagnol. 327 € pour les charges sociales, ce qui fait un total de 4.092,98 €

**Monsieur le Maire :**

Quand même ! Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des remarques et des questions, des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°2009.02.06 en date du 2 Juin 2009 approuvant le principe du versement au receveur municipal, d'une indemnité à taux plein, pour sa prestation d'assistance et conseil,*

*Considérant le changement de comptable au cours de l'année 2009, il convient de répartir cette indemnité en fonction du temps de présence des différents receveurs au cours de l'exercice 2008,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 Octobre 2009,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*Approuve le principe de répartition de cette indemnité, de la façon suivante :*

<i>Mr PLANCHENAUT</i>	<i>Mme PINCEPOCHE</i>	<i>Mr CASSIGNOL</i>	<i>CHARGES SOCIALES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>313,84 €</i>	<i>1 569,20 €</i>	<i>1 882,94 €</i>	<i>327,00 €</i>	<i>4 092,98 €</i>

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

- **TARIFS PUBLICITAIRES DU GUIDE MUNICIPAL DE LA CELLE SAINT-CLOUD**

**Monsieur le Maire :**

Tarifs publicitaires du guide municipal de La Celle Saint-Cloud. Il faudrait peut-être dire un mot de ce guide municipal. Florence.

**Madame NAPOLY :**

Il nous semblait important d'envisager la publication d'un guide pratique municipal comme il en existe dans beaucoup de communes, et il n'y en a pas à La Celle Saint-Cloud. Alors, existait jusqu'à présent, un petit guide que vous avez peut être reçu, qui s'appelle le guide Petit, qui n'émane pas de la Mairie et qui est relativement incomplet.

Ce guide, il nous est demandé par les usagers, notamment par les nouveaux arrivants qui sont très étonnés qu'il n'existe pas et également par des Cellois habituels. L'objectif principal, c'est d'y présenter sous une forme très pratique, avec des renvois, des numéros de téléphone ou des références internet, l'ensemble des services de la mairie et surtout de pouvoir y faire figurer, un annuaire des professionnels de santé, un annuaire des associations de la ville et un annuaire des commerçants et artisans de la ville qui sont également très demandeurs. Le principe retenu c'est celui d'une publication à coût zéro, c'est-à-dire un guide qui sera entièrement financé par la publicité. Donc cette délibération qu'on vous demande de prendre aujourd'hui est destinée à fixer les tarifs de la publicité du guide municipal en sachant que les annonceurs règlent le tarif au Trésor Public et que nous reversons une quote-part à la régie publicitaire qui s'occupe pour nous de trouver des annonceurs. Voilà le système financier fonctionne dans ce sens là.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le projet de guide municipal,*

*Considérant l'objectif d'autofinancement de ce guide par la publicité,*

*Il convient de définir les tarifs publicitaires,*

*Le Conseil Municipal*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés*

*Approuve les tarifs publicitaires suivants :*

<i>Double page centrale</i>	<i>5 100 €</i>
<i>4<sup>ème</sup> de couverture</i>	<i>4 200 €</i>
<i>2<sup>ème</sup> de couverture</i>	<i>3 700 €</i>
<i>3<sup>ème</sup> de couverture</i>	<i>3 500 €</i>
<i>1 page intérieure</i>	<i>2 500 €</i>
<i>1/2 page</i>	<i>1500 €</i>
<i>1/4 page</i>	<i>1000 €</i>
<i>1/8 page</i>	<i>700 €</i>

*Remise :       20% : annonceur fidèle  
                  20% : éléments fournis  
                  10% : associations  
                  10% commerçants et artisans  
                  Publi-reportages ou opérations spéciales sur devis*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

## AFFAIRES ECONOMIQUES

- **AUTORISATION À DONNER À M. LE MAIRE POUR SOUSCRIRE UN MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES**

### Monsieur le Maire :

Affaires économiques. On a plusieurs marchés de prestation de services d'assurances. C'est Hervé.

### Monsieur BRILLANT :

Les marchés d'assurance de la Ville couvrant les risques liés à ses activités (Responsabilité Civile générale, Prévoyance statutaire, Dommages aux biens, Flotte automobile...) arrivant à échéance au 31 décembre 2009, un appel d'offres a été lancé avec une procédure formalisée soumise aux règles de mise en concurrence et de publicité communautaires. Par ailleurs, le Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud devait également conclure pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010 des marchés de services d'assurances couvrant les risques liés à ses activités en matière de Responsabilité civile générale, Prévoyance du personnel et Dommages aux biens.

Dans un souci de bonne gestion et d'efficience, il a été constitué un groupement de commandes avec le CCAS, la Ville assurant les missions de coordonnateur du groupement. La durée du marché est de 4 ans avec une possibilité de résiliation annuelle.

L'opération est composée de 6 lots distincts, à savoir :

- assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- assurance des responsabilités et des risques annexes
- assurance protection juridique de la collectivité
- assurance des véhicules et des risques annexes
- assurance juridique du personnel et des élus
- assurance des prestations statutaires

La commission d'appel d'offres réunie le 7 octobre a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : SMACL, pour une prime annuelle TTC de 35 026,41 €- tarif unitaire : 0.347 €/m<sup>2</sup> ;
- Lot 2 : SMACL, pour une prime annuelle TTC de 12 730,20 €- 0.11881 % de la masse salariale ;
- Lot 3 : SMACL, pour une prime annuelle TTC de 2.71 €;
- Lot 4 : SMACL, pour une prime annuelle TTC de 17 346.46 €;
- Lot 5 : SARRE et MOSELLE / CFDP, pour une prime annuelle TTC de 682.50 €
- Lot 6 : ASTER/ MIEUX ETRE pour une prime annuelle TTC de 47 967 € 0.79 % de la masse salariale.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 octobre 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché suite à l'attribution des lots en commission d'appels d'offres du 7 octobre 2009.

**Monsieur le Maire :**

Merci Hervé. Je rappelle, comme l'a dit Pierre tout à l'heure, que nous avons une économie de 40.000 € sur l'ensemble de ces marchés d'assurances par an, ce qui est important.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code des marchés publics,*

*Vu le code des assurances,*

*Vu la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville et le CCAS,*

*Vu l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 7 octobre 2009,*

*Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances du 7 octobre 2009,*

*Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de lancer une consultation, les contrats d'assurances en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2009,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE. des membres présents et représentés*

**DECIDE**

*D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec les compagnies suivantes :*

- *Lot 1 : SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 35 026,41 € (33 577,07 € Ville et 1 449,34 € CCAS) - tarif unitaire : 0.347 €/m<sup>2</sup> ;*
- *Lot 2 : SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 12 730,20 € (11776,86 € Ville et 987,20 € CCAS) - 0.11881 % de la masse salariale ;*
- *Lot 3 : SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 2 071 € ;*
- *Lot 4 : SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT pour une prime annuelle TTC de 17 346.46 € (dont 2 546,64 € HT pour les véhicules déclarés du CCAS) ;*
- *Lot 5 : SARRE et MOSELLE / CFDP, 17 avenue Poincaré, 57400 SARREBOURG pour une prime annuelle TTC de 682.50 € (600 € Ville, 82.50 € CCAS) ;*
- *Lot 6 : ASTER/ MIEUX ETRE 7-8 rue Drouot, 75009 PARIS pour une prime annuelle TTC de 47 967 € (44 884 € Ville et 3 083 € CCAS) - 0.79 % de la masse salariale.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

- **AVENANT N° 5 AU LOT N° 1 – NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – SOCIÉTÉ NET ET BIEN**

**Monsieur le Maire :**

L'avenant n° 5 au lot, alors il y a deux lots, le lot nettoyage et vitrerie, je crois. Je ne sais pas qui fait ça ? C'est Carmen.

**Madame OJEDA COLLET :**

Par délibération en date du 27 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé de lancer un marché pour le nettoyage des bâtiments communaux (lot n° 1) selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen et a autorisé le Maire à signer les marchés à intervenir.

Le lot n° 1 de ce marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 février 2007, à la Société NET & BIEN pour un montant annuel de 328 854,89 €HT soit 393 310,45 €TTC

Le 19 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 incluant des prestations supplémentaires au Centre de Loisirs Primaire Jules Ferry pour un montant HT de 1 684,24 €HT.

Le 18 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 2 redistribuant certaines prestations à la salle Caravelle, au Dojo et à la grande salle de la Jonchère entraînant une moins value de 2 216,84 €uros

Le 27 mai 2008 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 incluant de nouvelles prestations au centre social André Joly pour un montant total HT de 9 805 €HT .

Le 18 décembre 2008 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 4 incluant les nouvelles prestations au Pavillon des Bois Blancs pour un montant de 53 €HT ; de nouvelles interventions au Centre Social, aux Centres de Loisirs Dunant et Vindé ainsi qu'à la garderie du soir Vindé pour un montant de 2 048,00 €HT

Le Centre de Loisirs Maternel Louis Pasteur fonctionne tous les mercredis et certaines vacances scolaires depuis la rentrée de septembre 2009, en conséquence il y a lieu de prévoir le nettoyage de l'utilisation des salles et des sanitaires occupés par ce nouveau service pour une capacité de 50 enfants.

Ces nouvelles interventions représentent une plus value de 2 479,32 €HT soit 2 965,27 € TTC. Le nouveau montant du marché passé avec NET & BIEN est donc porté à 342 654,61 €uros HT soit 409 814,91 €uros TTC

Ce qui représente une augmentation d'environ 4,19 % par rapport au montant du marché initial et incluant les précédents avenants.

Les membres de la Commission des Affaires Financières réunis le 7 octobre 2009 ont émis un avis favorable, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au lot n° 1

**Monsieur le Maire :**

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2006, autorisant le Maire à lancer un marché selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour le nettoyage des bâtiments communaux (lot n° 1) et pour les prestations de nettoyage de la vitrerie (lot n° 2), et l'autorisant à signer les marchés à intervenir.*

*Considérant que le lot n° 1 de ce marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 février 2007, à la Société NET & BIEN pour un montant forfaitaire annuel de 328 854,89 € HT soit 393 310,45 € TTC*

*Par délibération en date du 19 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 incluant des prestations supplémentaires au Centre de Loisirs Primaire Jules Ferry pour un montant HT de 1 684,24 € HT portant ainsi le marché à un montant HT de 330 539,13 € HT soit 395 324,79 € TTC.*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2007 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 2 entraînant une moins value de 2 216,84 Euros H.T.*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2008 approuvant l'avenant n° 3 avec une plus value HT de 9 805 € HT*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 approuvant l'avenant n° 4 avec une plus value de 2 479,32 € HT*

*Considérant que le centre de loisirs Louis Pasteur Maternel fonctionnera tous les mercredis et certaines vacances scolaires, il y a lieu de prévoir le nettoyage de l'utilisation des salles et des sanitaires occupés par ce nouveau service pour une capacité d'environ 50 enfants.*

*Considérant que ces nouvelles prestations entraînent une plus value de 2 479,32 € HT soit 2 965,27 € TTC représentant un pourcentage d'augmentation d'environ 4,19 % par rapport au montant du marché initial et incluant les précédents avenants.*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 octobre 2009-,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

*Décide*

*D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°5 au lot n°1 Nettoyage des bâtiments communaux passé avec la société Net et Bien 'un montant annuel de 2 479,32 € HT soit 2 965,27 € TTC*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

- **AVENANT N° 4 AU LOT N° 2 – VITRERIE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – SOCIÉTÉ PROPRETÉ HYPER SERVICES**

**Monsieur le Maire :**

Avenant Vitrierie. Carmen, toujours.

**Madame OJEDA COLLET :**

Là ça concerne l'avenant n° 4 au lot N ° 2 concernant les prestations de nettoyage de la vitrierie. Le lot n° 2 a été attribué par la commission d'appel d'offres du 21 février 2007 à la Société JOHN NET pour un montant annuel de 22 298,36 €HT soit 26 668,83 €TTC.

Le 27 Mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 incluant des prestations supplémentaires au Centre Social André Joly pour un montant HT de 762,26 €HT

Le 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 2 intégrant les contrats et marchés signés avec la Société JOHN NET à la Société PROPRETE HYPER SERVICES.

Le 18 décembre 2008 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 incluant le nettoyage de la vitrierie intérieure et extérieure du « Pavillon des Bois Blancs » pour un montant total de 195 €HT

Les travaux de construction du nouvel équipement culturel avenue Yves Levallois étant achevés, il y a lieu de prévoir le nettoyage des parties vitrées au bâtiment « sculpture » et au bâtiment « espace musical » ; il s'agit du grattage et du lavage de la vitrierie intérieure et extérieure.

Le présent marché se terminant à la date du 30 mars 2010, il faut prévoir une intervention pour ces prestations qui devront être effectuées au mois de novembre 2009.

Ces nouvelles interventions représentent une plus value de 150,00 €HT soit 179,40 €TTC. Le nouveau montant du marché passé avec PROPRETE HYPER SERVICES est donc porté à 23 405,82 €uros HT soit 27 993,36 €uros TTC

Cela représente une augmentation de 4,97 % par rapport au montant du marché initial. Les membres de la Commission des Affaires Financières réunis le 7 octobre 2009 ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre, des abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2006, autorisant le Maire à lancer un marché selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour le nettoyage des bâtiments communaux (lot n° 1) et pour les prestations de nettoyage de la vitrierie (lot n° 2), et l'autorisant à signer les marchés à intervenir.*

*Considérant que le lot n° 2 de ce marché a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 février 2007, à la Société JOHN NET pour un montant annuel de 22 298,36 €HT soit 26 668,83 € TTC.*

*Par délibération en date du 27 Mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 incluant des prestations supplémentaires au Centre Social André Joly pour un montant HT de 762,26 € HT portant ainsi le marché à un montant HT de 23 060,62 € HT soit 27 580,50 € TTC.*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 2 intégrant les contrats et marchés signés avec la Société JOHN NET à la Société PROPLETE HYPER SERVICES.*

*VU la délibération en date du 18 décembre 2008 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 incluant le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure de la nouvelle salle des fêtes dénommée « Pavillon des Bois Blancs » pour un montant total HT de 195 € HT portant ainsi le marché à un montant HT de 23 255,82 € HT soit 27 813,96 € TTC*

*Considérant que les travaux de construction du nouvel équipement culturel sis avenue Yves Levallois sont achevés, et qu'il y a lieu de prévoir le nettoyage des parties vitrées au bâtiment « sculpture » et au bâtiment « espace musical » ; il s'agit du grattage et du lavage de la vitrerie intérieure et extérieure.*

*Considérant qu'en outre, le présent marché se termine 30 mars 2010, et qu'il y a lieu de prévoir une intervention pour les prestations décrites ci-dessus qui devront être effectuées au mois de novembre 2009.*

*Considérant que ces nouvelles interventions représentent une plus value de 150,00 € HT soit 179,40 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché passé avec PROPLETE HYPER SERVICES à 23 405,82 € HT soit 27 993,36 € TTC*

*Considérant que cet avenant représente une augmentation de 4,97 % par rapport au montant du marché initial et incluant les précédents avenants.*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 octobre 2009,*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,  
Décide*

*D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°4 au lot n°2 Nettoyage des bâtiments communaux passé avec la société Propreté Hyper Services d'un montant annuel de 150,00 € HT soit 179,40 € TTC, ce qui porte le montant initial du marché à 23 405,82 € HT soit 27 993,36 € TTC ce qui représente une augmentation de 4,97 %.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

## **TRANSPORTS**

- **AVENANT N° 26 À LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA LIGNE 7**

### **Monsieur le Maire :**

Avenant 26 à la convention d'exploitation de la ligne 7. Jacques.

**Monsieur FRANQUET :**

Le territoire de la ville de la Celle Saint Cloud est desservi par la ligne 7 exploitée par Véolia Transports Centre de la Boucle de Montesson, pour laquelle la ville participe financièrement via une garantie de recettes assurée au transporteur.

Cette garantie de recettes est calculée en fonction des coûts de fonctionnement réels de la ligne année après année.

L'ensemble des coûts est évalué selon l'application d'indices des prix. Faisant suite à un changement de nomenclature INSEE, l'indice Mn Matériel identifiant INSEE, etc. est remplacé à compter du mois de mars 2009 par l'indice de la nouvelle nomenclature qui est indiquée ensuite, en considérant un coefficient de raccordement égal à 1,0547. L'avenant n°26 vise donc à intégrer le remplacement de cet indice.

Ce remplacement n'impacte pas la participation financière de la ville pour l'exploitation de la ligne, donc il est demandé au conseil municipal d'approuver la passation de l'avenant 26 à la convention d'exploitation de la ligne 7 relative à un changement d'indice dans la nomenclature INSEE.

**Monsieur le Maire :**

Merci Jacques. On a compris, on a compris qu'on changeait d'indice. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 7 octobre 2009,*

*CONSIDERANT que, la ville de la Celle saint Cloud est desservie par la ligne 7 exploitée par Veolia et au financement de laquelle elle participe via une garantie de recettes assurée au transporteur ;*

*CONSIDERANT que, l'ensemble des coûts est évalué selon l'application d'indices de prix figurant dans une nomenclature INSEE ;*

*CONSIDERANT que, la dite nomenclature a fait l'objet d'un changement, et ainsi l'avenant n° 26 vise à intégrer le remplacement de l'indice ;*

*CONSIDERANT enfin que l'indice n'a aucun impact, en l'espèce, sur la participation financière de la ville pour l'exploitation de la ligne 7,*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré*

*A l'UNANIMITE des membres présents et représentés*

*Approuve la passation de l'avenant 26 à la convention d'exploitation de la ligne 7 relatif à un changement d'indice dans la nomenclature INSEE.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

## **AFFAIRES TECHNIQUES**

- **DÉSIGNATION DU SIGEIF COMME MAÎTRE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DU PROGRAMME 2010 AVENUES MOLIÈRE ET DE LA MALMAISON**

### **Monsieur le Maire :**

Affaires techniques. On désigne le SIGEIF comme maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux du programme 2010. Jean-François.

### **Monsieur BARATON :**

La ville de la Celle Saint Cloud adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) depuis 2003. A ce titre, elle lui délègue les compétences gaz et électricité, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage pour la mise en souterrain du réseau de distribution d'énergie électrique basse tension.

Dans un souci de cohérence, de mutualisation et de maîtrise des coûts, la ville peut également déléguer au SIGEIF la maîtrise d'ouvrage pour les enfouissements des réseaux de communication et d'éclairage public, via une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire. C'est dans ce cadre, et en cohérence avec le Plan Pluriannuel d'Investissement de la ville, que la commune et le SIGEIF ont défini et arrêté le programme 2010 d'effacement des lignes aériennes situées :

- Avenue de Molière sur le tronçon compris entre l'avenue LR Duchesne et l'allée Jules Verne (Montant de l'opération estimé à 150 000 €T.T.C)
- Avenue de la Malmaison (Montant de l'opération estimé à 120 000 €T.T.C)

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme, pour la mise en souterrain des réseaux de communication et d'éclairage public, seront prévus au budget primitif communal 2010.

### **Monsieur le Maire :**

Merci Jean-François. Donc ce que nous votons, c'est la délibération qui est sur table, c'est-à-dire celle qui prévoit que nous sollicitons toutes les subventions possibles pour la réalisation des travaux d'enfouissement. C'est bien celle-là qu'on vote.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 7 octobre 2009,*

*CONSIDERANT que, dans un souci de cohérence, de mutualisation et de maîtrise des coûts, la ville souhaite déléguer au SIGEIF la maîtrise d'ouvrage pour les enfouissements des réseaux de communication et d'éclairage public, via une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire ;*

*CONSIDERANT que, en cohérence avec le Plan pluriannuel d'Investissement de la ville, la commune et le SIGEIF ont défini et arrêté le programme 2010, à savoir l'effacement des lignes aériennes*

*situées avenue de la Malmaison et avenue Molière, pour un montant, respectivement, de 120 000€TTC et 150 000€TTC ;*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés*

*Désigne le SIGEIF comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble du programme de maîtrise d'ouvrage pour la mise en souterrain du réseau de distribution d'énergie électrique basse tension et pour les enfouissements des réseaux de communication et d'éclairage public.*

*Autorise Monsieur le Maire :*

- à solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation des travaux d'enfouissement,*
- à signer la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire.*

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.*

*Visa de la sous-préfecture le 26/10/2009*

## **DECISIONS MUNICIPALES**

### **Monsieur le Maire :**

Questions diverses, il n'y en a pas. Décisions municipales

Une régie d'avances, Pierre, tu peux, Pierre ou...

### **Monsieur SOUDRY :**

Donc création d'une régie d'avance au centre de loisirs Pasteur. Donc puisqu'on a créé un centre de loisirs à l'école Pasteur, il faut donc créer une régie qui va avec. Il est décidé d'instituer une régie d'avances auprès du Centre de loisirs Pasteur pour le paiement de petites fournitures pour des activités manuelles, etc, accessoires, tous les frais....

Le montant de l'avance mise à disposition du régisseur est fixé à 300 €par mois. C'est une décision qui a été prise le 15 septembre 2009.

### **Monsieur le Maire :**

Merci. Michel pour la décision suivante.

### **Monsieur BILDORFF :**

Convention de mise à disposition de terrains appartement au SMGSEVESC au profit de la ville de La Celle Saint-Cloud :

Il est décidé de signer la convention par laquelle la SMGSEVESC met à disposition de la commune, à titre précaire et révocable, un terrain correspondant aux parcelles AE 290, AE 293 pour une surface

cadastrale de 506 m<sup>2</sup> (domaine de la voirie) et AE 291 et AE 292 pour une surface cadastrale de 1.493 m<sup>2</sup> (parking) amputée de la surface du puits de secours de 202 m<sup>2</sup>.

Cette convention est consentie à titre gracieux en échange d'une prise en charge par la ville de l'ensemble des frais d'entretien des parcelles mises à sa disposition. Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec reconduction tacite d'année en année.

### **DECISION MUNICIPALE n° 2009.15 du 15/09/2009 : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES AU CENTRE DE LOISIRS PASTEUR**

Il est décidé d'instituer une régie d'avances auprès du Centre de loisirs Pasteur pour le paiement de petites fournitures pour des activités manuelles, costumes, accessoires, achat de produits pharmaceutiques, de denrées alimentaires périssables, de frais de transport, de droits d'entrée dans les musées, les parcs d'attractions, cinémas et théâtre, de travaux photos et de pellicules photos, de frais de nettoyage des tapis de jeux.

Le montant de l'avance mise à disposition du régisseur est fixé à 300 € par mois.

*Visa de la sous-préfecture le 15/09/2009*

*Affichée le 15/09/2009*

### **DECISION MUNICIPALE n° 2009.16 du 08/09/2009 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS APPARTENANT AU SMGSEVESC AU PROFIT DE LA VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD**

Il est décidé de signer la convention par laquelle la SMGSEVESC met à disposition de la commune de La Celle Saint-Cloud, à titre précaire et révocable, un terrain correspondant aux parcelles AE 290, AE 293 pour une surface cadastrale de 506 m<sup>2</sup> (domaine de la voirie) et AE 291 et AE 292 pour une surface cadastrale de 1.493 m<sup>2</sup> (parking) amputée de la surface du puits de secours de 202 m<sup>2</sup>.

Cette convention est consentie à titre gracieux en échange d'une prise en charge par la ville de l'ensemble des frais d'entretien des parcelles mises à sa disposition. Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec reconduction tacite d'année en année.

*Visa de la sous-préfecture le 09/09/2009*

*Affichée 09/09/2009*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Monsieur le Maire :**

Merci Michel, nous avons fini la séance du conseil municipal. Il y a toujours des remarques, des interventions à faire. Daniel va commencer, Jean-Christian ensuite.

### **Monsieur TURCK :**

Très rapidement, j'espère que vous avez pris une journée RTT pour demain, pour visiter les petits commerçants qui seront 125 éléments répartis sur 75..

**Monsieur le Maire :**

Les éléments c'est qui ? Ce sont les enfants ?

**Monsieur TURCK :**

Les enfants pardon.

**Monsieur le Maire :**

Ce ne sont pas des éléments

**Monsieur TURCK :**

125 enfants de La Celle Saint-Cloud répartis chez 75 commerçants. Plus sérieusement, c'est un succès qui se confirme et surtout une stabilisation du nombre d'enfants qui participent à l'opération. Egalement, quelque chose d'intéressant, c'est cinq commerçants de plus qui participent, c'est-à-dire que tout doucement, autant les parents, que les commerçants, que les enfants sont de plus en plus intéressés. C'est une opération qui marche très bien. Entre 10 heures demain matin au marché Berthet et particulièrement demain matin jusqu'à 19 heures pour certains commerçants, vous pourrez rencontrer nos petits commerçants qui sont mignons comme tout et qui sont très agréables et qui sont très polis, tout ce qu'il faut pour faire de futurs bons commerçants.

**Monsieur le Maire :**

Merci Daniel. Jean-Christian ?

**Monsieur SCHNELL :**

Samedi dernier, il y a eu la 4<sup>ème</sup> édition de l'opération communautaire « Nettoyons la forêt ». Comme vous avez pu le remarquer, il a plu. Il y a quand même eu 55 courageux qui sont venus nettoyer bois. Ils ont ramené autant que l'année d'avant, c'est-à-dire 4m3 de déchets et ça veut dire qu'il faut continuer cette opération en espérant qu'il fera meilleur la prochaine fois.

**Monsieur le Maire :**

Merci Jean-Christian. D'autres remarques ? Sandrine BONNAIRE quand même !

**Madame NAPOLY :**

Hier soir, je pense que certains d'entre vous étaient là à la projection du film « joueuse » qui a été réalisé par une celloise, Caroline Bottaro, qui a passé toute son enfance ici, et qui, à l'occasion d'une rencontre avec une employée municipale...c'est-à-dire que cette employée municipale en question nous a demandé si on serait partant pour projeter ce film au cinéma du théâtre en présence de la réalisatrice et avoir un débat ensuite. Donc on a tout de suite été d'accord sur cette projection qui rentre bien dans l'esprit de ce que l'on veut faire, c'est-à-dire d'essayer d'ancrer ce que l'on fait dans le territoire, et ça a été une réussite formidable. D'abord, le film est un très beau film et il a pu être apprécié par plus de 350 à 400 personnes, c'était vraiment plus que plein. C'était en présence de Caroline Bottaro et Sandrine Bonnaire, actrice principale du film qui a également accepté de venir. Voilà, donc une soirée intéressante.

Côté théâtre, le prochain spectacle, c'est Palatine, après les vacances de la Toussaint. Le début d'une série de propositions autour de Versailles. Non le début, c'est demain avec la conférence de Monsieur Baraton.

**Monsieur le Maire :**

La conférence d'Alain Baraton, demain 17 h 30. Le sujet c'est « l'amour dans les bosquets de Versailles ». C'est un peu... Monsieur LEFEBURE ?

**Monsieur LEFEBURE :**

« L'amour à Versailles ».

**Monsieur le Maire :**

« L'amour à Versailles », c'est bien ce que je disais. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou sujets ? Oui, Valérie.

Je vous rappelle que nous avons le conseil municipal, le prochain conseil municipal le 15 décembre, mardi 15 décembre, vous le notez bien, le conseil municipal du budget et nous avons le groupe des 30, lundi 7 décembre nous ferons nous notre groupe des 30. Voilà. Merci. Je lève la séance. Est-ce qu'il y a des questions, Mesdames ? Pas de question. Bonne soirée à tous.

\*